

LE MAGHREB

Le Quotidien de l'Économie

● 2^{ÈME} JOUR DE SA VISITE DE TRAVAIL
ET D'INSPECTION EN 3^{ÈME} RÉGION MILITAIRE

**Le Général d'Armée
Saïd Chanegriha inaugure
le nouveau siège d'une unité
de la 3^e RM**

(P3)

● RÉFORME DU CONSEIL DE SÉCURITÉ



Depuis Tripoli, Ahmed Attaf porte la voix de l'Afrique pour mettre fin à l'injustice historique

(P5)

ALGERIA BID ROUND 2026

Signature des contrats entre les lauréats et Sonatrach au plus tard le 31 mars 2027

Après plusieurs années de prudence, l'Algérie revient en force sur la scène énergétique mondiale. Et elle ne revient pas les mains vides. Avec l'appel à concurrence international "Algeria Bid Round 2026" piloté par l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (Alnaft), le pays s'apprête à franchir un cap décisif : attirer massivement les Investissements Directs Étrangers (IDE) dans l'amont pétrolier et gazier, avec à la clé la signature de nouveaux contrats majeurs entre Sonatrach et les multinationales au premier trimestre 2027.

(Lire en Page 3)



● PRESTIMED

Le bouclier sanitaire du travailleur au cœur de la stratégie nationale de prévention

(P4)

● PALESTINE OCCUPÉE

La guerre des olives, l'arme silencieuse de l'occupation pour affamer et déraciner les Palestiniens

(P12)

Guinée-Bissau : un essai vaccinal soutenu par Washington sur 14 000 nouveau-nés provoque un scandale éthique

Une étude financée en Guinée-Bissau notamment par Washington prévoit de comparer deux groupes de nourrissons : les premiers seraient vaccinés contre l'hépatite B dès la naissance, les autres seulement après six semaines. Malgré les risques dénoncés par plusieurs experts, le projet a reçu des avis favorables de comités d'éthique. Un essai clinique sur la vaccination contre l'hépatite B conduit sur 14 000 nouveau-nés en Guinée-Bissau a obtenu l'approbation de comités d'éthique au Danemark et dans le pays africain, malgré une vive opposition internationale. Suspendu pendant plusieurs mois face aux critiques, le projet est de nouveau au cœur d'un scandale éthique après la démission de quatre membres du comité danois. Son lancement reste toutefois conditionné à l'autorisation définitive des autorités bissau-guinéennes, a précisé le doyen universitaire Jakob Grauslund. Menée par des chercheurs danois, l'étude prévoit de répartir les nourrissons en deux groupes. La moitié recevrait une dose de vaccin dès la naissance, tandis que l'autre ne serait pas vaccinée contre l'hépatite B pendant les six premières semaines de vie. Le choix de la Guinée-Bissau soulève d'autant plus de questions que près de 18 % des adultes y sont porteurs du virus. L'hépatite B peut se transmettre à l'accouchement, mais aussi après la naissance. Chez les nourrissons infectés durant leur première année de vie, le risque de développer une infection chronique, susceptible d'entraîner un cancer du foie, est particulièrement élevé. Alors que l'Organisation mondiale de la santé recommande la vaccination dès la naissance, la Guinée-Bissau a reporté de 2027 à 2028 sa généralisation chez les nouveau-nés. Les chercheurs souhaitent étudier les effets de cette vaccination sur la mortalité, les affections cutanées et le développement neurologique. L'équipe du projet Bandim Health, dirigée par Peter Aaby et Christine Stabell Benn, assure qu'aucun participant ne recevra moins de vaccins que ce que prévoit actuellement la politique sanitaire nationale.

RDC : le virologue Jean-Jacques Muyembe reçoit le Prix Virchow 2026 à Berlin

Le professeur et virologue congolais Jean-Jacques Muyembe Tamfum a reçu, samedi 10 octobre 2026, à Berlin, le Prix Virchow 2026, en reconnaissance de ses travaux pionniers sur le virus Ebola et de son engagement dans la lutte contre les épidémies, a annoncé le ministère de la Santé de la République démocratique du Congo.

« Cette distinction internationale met en récompense son engagement dans la recherche scientifique, la prévention des maladies infectieuses et la protection des populations », a indiqué le ministère de la Santé dans son message, publié à l'occasion de la remise du prix.

Jean-Jacques Muyembe Tamfum est reconnu pour ses travaux sur le virus Ebola, une maladie infectieuse grave ayant provoqué plusieurs épidémies en Afrique, notamment en République démocratique du Congo.

Les travaux sur Ebola ont contribué au développement des connaissances scientifiques nécessaires à la surveillance épidémiologique, au diagnostic et à la mise en œuvre de mesures de santé publique.

La République démocratique du Congo poursuit sa riposte contre l'épidémie d'Ebola qui touche sept provinces et 64 zones de santé, avec 8 665 cas confirmés et 4 178 décès au 5 octobre 2026, selon le ministère congolais de la Communication et des Médias.

Une carte intégrant des territoires français à l'Allemagne ravive la question des frontières nationales en Europe

Les réactions au partage, par un représentant d'une organisation de jeunesse du parti Alternative pour l'Allemagne (AfD), d'une carte intégrant une partie du territoire français à l'Allemagne ont montré que la question des « frontières nationales », reléguée au second plan dans l'espace Schengen, conserve son importance et son actualité en Europe. Situés à la frontière franco-allemande, les territoires d'Alsace-Moselle ont changé de souveraineté à plusieurs reprises au cours de l'histoire. L'Alsace, qui faisait partie du Saint-Empire romain germanique fondé au Xe siècle, a été progressivement rattachée au royaume de France à partir du XVIe siècle. Après la défaite française lors de la guerre franco-prussienne au XIXe siècle, la majeure partie de l'Alsace et une partie de la Lorraine ont été cédées à l'Empire allemand en 1871. Revenue sous souveraineté française après la Première Guerre mondiale, l'Alsace-Moselle a été annexée de fait par l'Allemagne nazie en 1940, avant de repasser sous administration française en 1944-1945. Le département français de la Moselle correspond à une partie de la région historique de Lorraine. Après la Seconde Guerre mondiale, qui a ravagé le continent, les fondements de l'ensemble politique aujourd'hui connu sous le nom d'Union européenne (UE) ont été posés. L'ouverture d'un nouveau chapitre dans les relations entre la France et l'Allemagne, longtemps puissances rivales en Europe, a joué un rôle moteur dans les débuts de la construction européenne. Ces relations se sont progressivement structurées autour de ce que les Français appellent l'« amitié franco-allemande » et les Allemands le « moteur franco-allemand ». L'accord de Schengen a ouvert la voie à la libre circulation en supprimant les contrôles aux frontières entre de nombreux pays européens. Alors que cet accord semblait devoir reléguer durablement les questions frontalières au second plan, la progression de l'extrême droite lors des dernières élections dans plusieurs pays du continent a remis les « frontières nationales » au cœur du débat.



Trump annonce un cessez-le-feu immédiat sur les infrastructures énergétiques entre la Russie et l'Ukraine

Le président américain Donald Trump a annoncé dimanche que la Russie et l'Ukraine avaient accepté un cessez-le-feu immédiat concernant les attaques contre leurs infrastructures énergétiques respectives. « Un cessez-le-feu sur les infrastructures énergétiques entre en vigueur immédiatement dans la guerre entre la Russie et l'Ukraine », a écrit Trump sur sa plateforme Truth Social. « Les deux parties ont donné leur accord. Ne le violez pas ! », a-t-il ajouté. Aucune confirmation indépendante de l'entrée en vigueur de cet accord n'était immédiatement disponible auprès de Moscou ou de Kiev. Plus tôt dimanche, le président ukrainien Volodymyr Zelensky avait déclaré que Kiev était prêt à suspendre ses frappes contre les raffineries russes si Moscou cessait d'attaquer les infrastructures énergétiques ukrainiennes. Il avait souligné que toute désescalade devait être réciproque et assortie de garanties. Trump a imputé la hausse des prix des carburants à la guerre russo-ukrainienne plutôt qu'au conflit en cours impliquant l'Iran. Cette annonce intervient après l'accord d'approvisionnement en gazole que Trump a dévoilé vendredi avec le président russe Vladimir Poutine, aux termes duquel Moscou a accepté de fournir du carburant aux États-Unis et aux marchés mondiaux. Zelensky a dénoncé cet accord comme un « cadeau » à Poutine, avertissant que l'assouplissement des restrictions sur les exportations russes de gazole pourrait contribuer à financer l'effort de guerre de Moscou.

Népal : plusieurs localités évacuées à la suite d'inondations

Une crue soudaine de la rivière Budhi Gandaki a causé des dégâts dans le district de Gorkha, selon un communiqué de l'Autorité nationale népalaise de réduction et de gestion des risques de catastrophe. Plusieurs localités ont été inondées et les habitants des villages et des bourgs environnants ont été évacués vers des zones sûres. Selon les médias locaux, cinq personnes sont portées disparues et les opérations de recherche et de secours se poursuivent. La cause exacte de la crue n'a pas encore été déterminée, mais des images satellites indiquaient qu'un glissement de terrain s'est produit dans la région. Le 26 août, des inondations dans le district de Rasuwa, près de la frontière chinoise, avaient détruit des dizaines de ponts et endommagé des routes. Des hélicoptères avaient été mobilisés pour les opérations de recherche et de secours.

L'Institut américain de géophysique (USGS), qui avait initialement signalé un séisme avant les inondations, avait ensuite révisé ses données, attribuant le signal sismique de magnitude 5,2 à un effondrement glaciaire.

Des experts du Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes, basé à Katmandou, avaient indiqué que les inondations avaient été déclenchées par des blocs de glace détachés d'une zone montagneuse de la région.

Selon le texte source, les inondations ont fait à ce jour 1 455 morts au Népal, sans précision sur la période couverte par ce bilan.

Bangladesh : plus de 300 morts de la dengue, près de 100 000 cas recensés depuis janvier

Le nombre de décès liés à la dengue au Bangladesh est passé à 303 depuis janvier, après l'annonce dimanche de quatre nouveaux décès et de près de 2 200 nouvelles hospitalisations à travers le pays. Avec ces nouvelles admissions, le nombre total de cas de dengue a atteint 99 275, selon la Direction générale des services de santé (DGHS).

Le mois d'octobre a enregistré 58 décès jusqu'à présent, tandis que 148 personnes sont mortes en septembre.

Sur l'ensemble des patients hospitalisés, 92 803 ont quitté l'hôpital après leur rétablissement. Le Bangladesh connaît généralement la saison de la dengue entre juin et septembre. Cette

maladie transmise par les moustiques connaît cette année une forte hausse des infections et des décès par rapport à la même période de l'année dernière.

Selon les données de la DGHS, 225 décès et 53 606 cas de dengue avaient été recensés à la même période en 2025.

La dengue se transmet à l'être humain par la piqûre de moustiques infectés. Il n'existe pas de traitement spécifique contre cette infection virale.

Ce pays d'Asie du Sud, qui compte 175 millions d'habitants, avait enregistré en 2022 son plus lourd bilan annuel lié à la dengue, avec 281 décès.

Par ailleurs, les autorités sanitaires ont signalé sept nouveaux décès associés à des symptômes

similaires à ceux de la rougeole, ainsi que plus de 1 200 nouvelles infections.

Le nombre total de décès liés à des infections présentant des symptômes de rougeole s'élève désormais à 1 162 depuis la mi-mars. Parmi eux, 104 ont été confirmés comme étant dus à la rougeole.

Le nombre de cas présentant des symptômes de rougeole a atteint 205 028, tandis que 22 421 cas ont été confirmés.

Face à cette flambée épidémique, le ministère de la Santé a vacciné environ 20 millions d'enfants, en complément des vaccinations de routine et d'une campagne de rattrapage lancée fin septembre.



ALGERIA BID ROUND 2026

Signature des contrats entre les lauréats et Sonatrach au plus tard le 31 mars 2027

Après plusieurs années de prudence, l'Algérie revient en force sur la scène énergétique mondiale. Et elle ne revient pas les mains vides. Avec l'appel à concurrence international "Algeria Bid Round 2026" piloté par l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (Alnaft), le pays s'apprête à franchir un cap décisif : attirer massivement les Investissements Directs Étrangers (IDE) dans l'amont pétrolier et gazier, avec à la clé la signature de nouveaux contrats majeurs entre Sonatrach et les multinationales au premier trimestre 2027.

Une opportunité historique pour renforcer un secteur qui reste le poumon de l'économie nationale.

UNE OFFENSIVE DE CHARME MONDIALE ORCHESTRÉE PAR ALNAFT
Alnaft a parfaitement compris que pour attirer les capitaux, il faut aller les chercher. L'agence multiplie les opérations de séduction dans les plus grands salons mondiaux. Après une participation remarquée les 29 et 30 septembre au Global Energy Summit à Londres, où son président Abdelkader Cherfaoui a présenté "L'ambition de l'Algérie pour l'in-

vestissement dans le secteur amont", Alnaft a fait escale à Oran pour la 14e édition du NAPEC 2026, qui a réuni plus de 450 exposants et 230 intervenants.

Mais le clou de cette campagne promotionnelle sera sans doute l'African Energy Week, prévue du 12 au 16 octobre au Cap, en Afrique du Sud. C'est l'un des plus grands rendez-vous énergétiques du continent, avec plus de 10 000 participants, 300 ministres et 1 500 entreprises internationales. Pour l'Algérie, c'est une tribune idéale. Une session entière y sera consacrée à l'Algeria Bid Round 2026, à son potentiel exploratoire et à l'évolution de son cadre d'investissement.

Comme l'a souligné NJ Ayuk, PDG de la Chambre africaine de l'énergie : "L'Algérie dispose d'une combinaison unique de ressources en hydrocarbures prouvées, d'infrastructures existantes et d'un potentiel d'exploration". C'est précisément cet atout que l'Algérie veut monnayer.

Lancé en avril dernier, l'Algeria Bid Round 2026 a déjà atteint son premier objectif : briser la glace. Près de 60 compagnies énergétiques internationales ont manifesté leur intérêt, un chiffre qui témoigne du regain de confiance envers le cadre juridique algérien issu de la loi 19-

13 sur les hydrocarbures, jugée beaucoup plus attractive, avec un partage des risques plus équitable et une fiscalité allégée.

Pour la première fois dans l'histoire des appels d'offres algériens, Alnaft a innové en ouvrant en juin dernier des salles de données virtuelles (data rooms). Les investisseurs qualifiés peuvent ainsi consulter à distance, depuis Houston, Londres ou Pékin, toutes les données sismiques et géologiques des périmètres proposés. Un gain de temps et de transparence qui a séduit les majors.

Sept périmètres de premier choix sont mis sur la table : Illizi Centre I, El M'zaïd Nord à Ouargla, El Borma II à Ouargla, Bordj Omar Driss Est I, El Hadjira 3 à Touggourt, El Benoud Est à El Bayadh et Touggourt Sud. Ils s'étendent sur des zones à fort potentiel, notamment les bassins prolifères de Berkine et d'Illizi, qui abritent les plus grandes découvertes de ces dernières années.

Le calendrier est désormais serré et clair : clôture des data rooms virtuelles le 30 novembre prochain, dépôt des offres et ouverture des plis le 25 janvier 2027, et signature des contrats d'hydrocarbures entre les lauréats et Sonatrach au plus tard le 31 mars 2027.



POURQUOI CES IDE SONT-ILS UNE OPPORTUNITÉ VITALE ?

Premièrement, ils permettront de relancer l'exploration. L'Algérie, malgré un siècle d'exploitation, reste largement sous-explorée. Moins de 50% de son domaine minier ont été explorés. Les nouveaux partenaires apporteront les technologies de pointe nécessaires pour explorer les gisements non conventionnels et les structures profondes.

Deuxièmement, ils apporteront des capitaux frais colossaux. Dans un contexte mondial où la demande de gaz, notamment en Europe, explose, l'Algérie a besoin de milliards de dollars pour augmenter ses capacités de production et maintenir son rang de fournisseur fiable. Sonatrach ne peut plus porter seule cet effort d'in-

vestissement. Troisièmement, ces contrats sont des contrats de partenariat, pas de concession. Ils prévoient un transfert de technologie, de la formation pour les ingénieurs algériens et une intégration locale. C'est tout l'écosystème énergétique national qui en bénéficiera.

L'Algeria Bid Round 2026 n'est pas un simple appel d'offres. C'est la pierre angulaire de la nouvelle stratégie énergétique algérienne : attirer les meilleurs pour produire plus, produire mieux et assurer la sécurité énergétique du pays pour les trente prochaines années. Le rendez-vous de mars 2027 à Alger pour la signature des contrats s'annonce déjà comme l'événement énergétique de l'année en Afrique.

Hamza B.

POUVOIR D'ACHAT ET NIVEAU DE VIE

Le gouvernement accélère la cadence sur le terrain du développement local

L'amélioration du cadre de vie du citoyen et la préservation de son pouvoir d'achat ne se décrètent pas, elles se construisent sur le terrain, projet par projet, commune par commune. C'est le message fort qui ressort de la réunion de coordination présidée hier, par le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, au Palais du Gouvernement.

Au-delà d'une simple réunion d'évaluation, c'est une véritable feuille de route pour une efficacité renforcée de l'action publique qui a été tracée, avec un objectif central martelé par le ministre : le service au citoyen doit rester au cœur de toutes les priorités.

Le premier axe de cette stratégie concerne le programme le plus proche du citoyen : le programme d'Appui au Développement Social et Économique des Communes (ADSEC) et les opérations financées par le Fonds de Solidarité et de Garantie des Collectivités Locales. Ces deux instruments sont les bras armés de l'État pour corriger les inégalités territoriales. Concrètement, ils financent ce qui change la vie quotidienne : le raccordement à l'eau potable et au gaz, le revêtement des routes, l'éclairage public, la rénovation des écoles primaires et des cantines scolaires, la création d'espaces de proximité. Chaque projet achevé, c'est une dépense en moins pour le ménage et un pouvoir d'achat indirectement préservé.

Conscient de l'enjeu, le ministre Sayoud a ordonné de "nettoyer le casier des opérations en cours" et d'accélérer la réalisation des projets dans les délais impartis.

L'instruction est claire : il faut en finir avec les projets qui traînent pendant des années. Pour cela, il a ordonné la mise en place d'un système d'information dédié au suivi de l'exécution des programmes de développement. Fini le suivi sur papier, place au contrôle numérique, à l'évaluation par étapes et au suivi sur le terrain pour détecter les dysfonctionnements et les corriger immédiatement.

Le ministre a également insisté sur un point crucial : le suivi du niveau de consommation des crédits financiers accordés aux wilayas. L'argent public est disponible, a-t-il rappelé, mais son efficacité dépend de la rapidité avec laquelle il est transformé en projets concrets au service du citoyen. C'est une question de bonne gouvernance et de performance de la gestion publique.

TRANSPORT : LE SECOND PILIER DU POUVOIR D'ACHAT

Le deuxième levier puissant pour améliorer le niveau de vie est le transport. Un transport cher, rare ou inconfortable ampute directement le budget des familles et complique l'accès à l'emploi. Sur ce dossier, le gouvernement avance sur deux fronts. Pour le transport terrestre, la mise en œuvre du programme d'importation de 10 000 bus se poursuit. Le ministre a suivi l'état d'avancement de l'opération de retrait des bus de plus de 25 et 30 ans, de véritables dangers roulants.

Il a donné des instructions pour faciliter les procédures d'acquisition de nouveaux bus, notamment au profit des transporteurs privés. L'objectif est double : renouveler la flotte nationale, améliorer les condi-

tions de déplacement des citoyens et assurer une couverture complète des lignes de transport, notamment dans les zones enclavées.

Pour le transport aérien, le bilan de la compagnie Air Algérie a été présenté. Le ministre a salué les efforts de renforcement de la flotte, d'ouverture de nouvelles lignes et d'amélioration de la ponctualité. Mais il a exigé la poursuite des efforts pour améliorer la régularité des vols et la qualité des services aux voyageurs.

Un transport aérien performant, c'est aussi un soutien au pouvoir d'achat des membres de la communauté nationale à l'étranger et un levier pour le tourisme interne.

Dans la même logique, le projet de modernisation de l'aéroport international d'Alger en "Smart Airport" est suivi de près. Un aéroport intelligent qui s'appuie sur des solutions numériques modernes, c'est moins d'attente, de meilleurs services et une image moderne du pays.

Enfin, à l'approche de la saison des intempéries, le ministre a ordonné l'activation de cellules d'inspection pour vérifier sur le terrain l'exécution des mesures préventives contre les risques d'inondations et le traitement des points noirs. Protéger les citoyens et leurs biens, c'est aussi protéger leur pouvoir d'achat contre les aléas climatiques.

Cette réunion confirme ainsi une nouvelle approche : une gestion publique basée sur le suivi continu, le contrôle sur le terrain et la numérisation, pour s'assurer que chaque dinar investi par l'État se traduise par une amélioration tangible et directe dans la vie quotidienne de l'Algérien.

Hamza B.

LA CONJONCTURE

Par R. N.

Conférence africaine des start-up : plus de 400 exposants attendus à Alger pour l'édition 2026

Reconnue désormais comme un rendez-vous continental incontournable de la technologie et de l'innovation, la Conférence africaine des start-up (ASC 2026) revient pour une 5e édition, prévue du 5 au 7 décembre prochain. Placée sous le slogan « DEEP-TECH : le véritable défi », cette manifestation sera marquée par une participation record avec plus de 400 exposants attendus à Alger. Pour la cinquième année consécutive, le gotha africain de la tech et des start-up se donne rendez-vous à Alger pour une nouvelle édition de l'ASC qui aura comme principale thématique la deeptech. Selon le directeur des start-up et des structures d'appui au ministère de l'Économie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Chemseddine Benmoussat, l'ASC 2026 sera rehaussée par la participation de plus de 400 exposants et par la présence de plus de 25 000 visiteurs, a-t-il annoncé, ce dimanche, lors de son passage dans l'émission « L'invité du jour » de la Chaîne 3 de la Radio algérienne.

Contrairement à l'année dernière, où il y avait 228 exposants, l'ASC 2026 va connaître une participation record, et ce, en raison de la forte demande des exposants et de la pertinence de la thématique, explique l'intervenant. « On va réunir tous les acteurs de la deeptech et les acteurs de l'écosystème avec les accélérateurs et les incubateurs africains. Ils seront là avec leurs start-up et leurs champions et on va aller dans l'exposition, les challenges, les pitches start-up et les levées de fonds », a-t-il indiqué. M. Benmoussat est revenu également sur la pertinence de la Conférence africaine des start-up comme seul événement continental qui réunit entre 35 et 40 ministres africains chargés des start-up, de l'innovation et des télécommunications.

« Les ministres vont se réunir le deuxième jour de la Conférence, soit le 6 décembre, pour parler de la deeptech en Afrique, de ses problèmes, de comment les résoudre et, entre autres sujets, comment les gouvernements peuvent aider les start-up », a-t-il fait savoir. Pour cette édition 2026 de l'ASC, les organisateurs vont innover avec le concours du « Prix des start-up technologiques africaines » qui sera axé sur trois thématiques. La première concerne l'agriculture de précision, la deuxième aborde la Water Tech, alors que la troisième concerne la souveraineté, l'IA et la cybersécurité.

Selon l'invité de la Chaîne 3, la distinction sera grandiose et les start-ups intéressés peuvent s'inscrire dès cette semaine via le lien : african-startupconference.org.

R.N.

PRESTIMED

Le bouclier sanitaire du travailleur au cœur de la stratégie nationale de prévention

Dans un monde du travail en constante mutation, où les risques professionnels se diversifient et où la performance de l'entreprise est directement liée à la santé de ses travailleurs, la médecine du travail n'est plus une simple obligation administrative, elle est devenue un pilier stratégique de la politique sociale et économique. C'est tout le sens de l'entreprise publique PRESTIMED.



de détecter précocement les maladies professionnelles, souvent silencieuses, et d'éviter qu'un simple poste de travail ne se transforme en source de handicap. Elle est aussi un conseiller essentiel pour l'employeur, qu'elle accompagne pour améliorer les conditions de travail, sécuriser les ateliers et réduire l'absentéisme.

C'est pourquoi la réunion de coordination présidée hier par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mohamed Hattab, pour évaluer l'activité de PRESTIMED et lui donner un nouvel élan à travers

une gestion plus efficace, revêt une importance particulière. Redynamiser PRESTIMED, c'est investir directement dans le capital humain et dans la productivité nationale.

Dans ce contexte, le ministre a insisté sur la nécessité de "donner un nouvel élan à l'activité de l'entreprise, à travers l'adoption d'une approche de gestion plus efficace, fondée sur l'amélioration de la qualité des prestations médicales, l'élargissement de leur accès et le renforcement de la présence de l'entreprise auprès des différents organismes employeurs, notamment ceux ne

disposant pas de leurs propres services de médecine du travail". Il a également donné des instructions visant à "renforcer les capacités organisationnelles et techniques de l'entreprise, à optimiser l'exploitation de ses ressources humaines et matérielles et à développer les mécanismes de coordination avec les différents acteurs dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, tout en accordant un intérêt particulier à la prévention et au dépistage précoce des maladies liées à l'activité professionnelle". M. Hattab a affirmé, dans ce cadre, que "la médecine de tra-

vail ne doit pas se limiter aux examens médicaux périodiques, mais doit constituer un outil efficace afin de protéger la santé du travailleur, anticiper les risques professionnels et contribuer à assurer un environnement de travail sain et sûr".

Il a appelé les responsables de l'entreprise à adopter "une vision claire en matière de développement, reposant sur la modernisation des méthodes de gestion, l'amélioration de la qualité des performances et l'élargissement des partenariats avec les entreprises économiques publiques et privées, de manière à renforcer le rôle de l'entreprise dans le système national de prévention sanitaire en milieu professionnel".

Au terme de la réunion, le ministre a rappelé que la protection de la santé des travailleurs et la prévention des maladies professionnelles constituent "un pilier fondamental de la politique sociale de l'Etat", soulignant que "la prochaine étape exige davantage de sérieux, d'engagement et d'efficacité dans la performance, afin d'améliorer les prestations de médecine du travail et d'ancrer la culture de la prévention au sein des entreprises économiques".

H. B.

UNE PREMIÈRE PHASE À APPLIQUER CONCERNANT LES FEUX DE FORÊT :

La régénération naturelle privilégiée dans les espaces touchés

Les incendies qui ont ravagé plusieurs espaces forestiers durant l'été à travers plusieurs régions du pays, ont causé de gros dégâts à la végétation posant ainsi la problématique de la restauration du couvert végétal et de la préservation de la biodiversité.

Aujourd'hui et pour favoriser la reprise de la végétation tout en tenant compte de l'évolution des milieux touchés, les autorités forestières ont pris la décision de travailler d'une manière progressive, basée sur les capacités de régénération naturelle des écosystèmes, avant de passer à la mise en pratique des opérations de repeuplement.

A ce sujet, le directeur de la protection de la faune et de la flore à la Direction générale des forêts (DGF), Essaïd Si Ali a annoncé que les espaces forestiers touchés par les incendies durant l'été seront d'abord laissés à la régénération naturelle, avant toute opération de repeuplement.

Le même responsable a même fait remarquer que les premières pluies enregistrées dans ces régions ont déjà permis d'observer une reprise végétative importante.

Poursuivant ses explications, le directeur de la protection de la faune et de la flore à la DGF a déclaré qu'"Il faut laisser le temps à la nature pour se reconstituer", avant d'ajouter que l'intervention de l'administration forestière se fera au niveau des zones où la régénération est faible ou absente, par des opérations de repeuplement.

Dans l'est du pays, notamment à Jijel, Guelma, Skikda, El Tarf et Béjaïa, les incendies ont affecté des forêts de chêne-liège, d'eucalyptus et de frêne avec des cortèges floristiques très variés "Ces

espèces disposent d'une capacité de régénération par rejet de souche et par drageonnage", a-t-il expliqué. De plus, la DGF prévoit d'accompagner cette régénération, notamment à travers des opérations de coupes sanitaires, plutôt que de procéder systématiquement à des plantations, a indiqué M. Si Ali.

Par contre, dans l'ouest du pays, notamment à Saïda, Tlemcen et Sidi Bel Abbès, "les incendies ont davantage touché des peuplements de pin d'Alep, dont la régénération s'effectue principalement par graines".

"Là où la régénération manque, la DGF interviendra par des opérations de repeuplement", a-t-il fait savoir, soulignant que le reboisement ne constitue donc pas une réponse automatique après chaque incendie.

Revenant sur les incendies enregistrés cet été, M. Si Ali a relevé que "les conditions météorologiques exceptionnelles ont rendu certaines interventions particulièrement difficiles".

La pluviométrie exceptionnellement importante enregistrée durant le printemps 2026 a, de son côté, favorisé le développement de la végétation, une situation bénéfique pour l'agriculture et l'élevage mais qui a également entraîné, après le dessèchement de cette végétation à l'approche de l'été, une augmentation de la matière combustible dans les espaces forestiers qui a favorisé l'extension des feux.

"Nous devons tirer les enseignements de cette situation et nous adapter aux changements climatiques", a souligné le responsable, avant de mettre en avant l'adaptation du dispositif de prévention et de lutte aux changements climatiques,

notamment à travers le renforcement des moyens humains et l'acquisition de nouveaux équipements ainsi que de nouvelles technologies pour améliorer la détection, le suivi et l'intervention précoce.

UN NOUVEL ENCADREMENT DES CONSTRUCTIONS DANS LES FORÊTS

Là, il y a lieu de faire remarquer qu'un nouveau cadre légal est en cours d'élaboration pour encadrer strictement la construction dans les zones forestières et à leur périphérie. C'est la raison pour laquelle et concernant la réforme entamée, la Commission intersectorielle a été installée en septembre dernier par le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du territoire et ce, pour élaborer une loi spécifique dédiée à la construction et à l'habitat en milieu forestier. Ceci d'une part, d'autre part, et concernant la prévention des risques d'incendie, celle-ci fait suite aux instructions du président de la République M. Abdelmadjid Tebboune pour intégrer le risque feu de forêt directement dans les normes d'urbanisme.

Parmi les règles prévues, il y a lieu de citer le renforcement des conditions de construction, un encadrement strict de la densité du bâti ; une interdiction totale de bâtir dans les secteurs à risque très élevé. Par ailleurs, il y a eu la responsabilisation des investisseurs, promoteurs et propriétaires pour redoubler de vigilance sur l'étude des terrains et la conformité juridique avant tout projet immobilier. Et dans cet ordre d'idées et à propos du nouvel encadrement des constructions dans les forêts, le directeur de la protection de la faune et de la flore à la

Direction générale des forêts (DGF), Essaïd Si Ali, a indiqué que la restauration des espaces touchés concerne également la faune, soulignant le rôle des Centres cynégétiques et les réserves de chasse dans le suivi de ces populations, en coordination avec les chasseurs et les associations.

Dans certaines zones, des points d'eau et de ressources alimentaires adaptés sont aménagés, alors que des opérations d'élevage et de lâcher sont également réalisées dans certaines wilayas dans le cadre d'actions de repeuplement.

"L'objectif est de contribuer au maintien des conditions nécessaires au retour et au développement des populations animales dans les milieux naturels", a-t-il assuré.

D'autre part, le responsable a relevé l'importance de l'adaptation du cadre juridique relatif aux constructions dans les forêts et à leur périphérie, afin de mieux protéger les populations et leurs biens et de limiter l'exposition aux incendies.

Il a rappelé dans ce cadre, l'installation récente d'une commission intersectorielle chargée d'élaborer une loi "relative à la construction et à l'habitat dans les zones forestières", laquelle devrait contribuer à protéger les populations et à réduire les risques de propagation des incendies de forêt. Enfin, pour rappel, la campagne de prévention et de lutte contre les feux de forêts a été avancée cette année au mois de mai 2026, au lieu de juin, et prolongée jusqu'à novembre, contre octobre auparavant, tandis que le dispositif demeure opérationnel jusqu'au 30 novembre malgré les premières précipitations enregistrées en septembre.

Saïd Ben

RÉFORME DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Depuis Tripoli, Ahmed Attaf porte la voix de l'Afrique pour mettre fin à l'injustice historique

C'est depuis Tripoli, capitale libyenne, que l'Afrique a de nouveau fait entendre d'une seule voix son exigence d'une réforme profonde du Conseil de sécurité des Nations unies. Le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Ahmed Attaf, a participé hier aux travaux de la 14^e Réunion ministérielle du Comité des Dix chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine (C-10) sur la réforme du Conseil de sécurité.

Une réunion cruciale, à un moment où le système multilatéral vacille et où la crédibilité même de l'ONU est mise à rude épreuve par son incapacité à arrêter les guerres et à régler les crises qui ensanglantent le monde, de Gaza au Soudan.

Lors de cette rencontre, les ministres africains ont échangé leurs vues sur les derniers développements du processus de négociations intergouvernementales qui se tiennent à New York. Un processus qui dure depuis près de vingt ans et qui, pour l'Afrique, tourne en rond. Les participants ont unanimement souligné l'importance de poursuivre la coordination et la concertation au sein du C-10, afin de renforcer l'unité de la position africaine et de ne rien céder sur les revendications communes du continent, conformément à deux textes sacrés de la diplomatie africaine : la Déclaration de Syrte de 2005 et le Consensus d'Ezulwini. Ce consensus est clair et non négociable : l'Afrique exige au moins deux sièges permanents avec droit de veto et deux sièges non permanents supplémentaires au sein d'un Conseil de sécurité réformé. Dans son allocution, Ahmed Attaf a été particulièrement ferme et lucide. Il a réaffirmé avec force "l'attachement de l'Algérie à la position

africaine commune", appelant à "poursuivre l'action diplomatique" et à "intensifier les efforts visant à mobiliser le soutien international en faveur de cette position", en vue de "répondre aux aspirations du continent africain à jouer le rôle qui lui revient au sein du système de gouvernance mondiale".

Mais au-delà de la formule diplomatique, Attaf a porté un discours de vérité historique. Pour le chef de la diplomatie algérienne, la réforme du Conseil de sécurité n'est plus une simple question technique ou une négociation ordinaire entre États. Elle est devenue "une nécessité qui est liée à la réalisation de la justice, au renforcement de la légitimité et à la consécration de la crédibilité du système international".

Attaf a rappelé une évidence que les puissances occidentales feignent d'oublier : en 1945, lorsque l'architecture du monde actuel a été dessinée à San Francisco, la quasi-totalité des pays africains n'existait pas en tant qu'États souverains. Ils étaient encore sous le joug colonial. L'Afrique n'avait ni voix, ni siège, ni droit de regard sur la création de l'ONU. Le Conseil de sécurité a été taillé sur mesure pour les vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale.

"Les États africains ont supporté, après la vague de libération et



d'indépendance, une grande partie des conséquences des conflits et des crises, et en ont payé un prix très élevé", a souligné Attaf. C'est un fait : plus de 70% de l'agenda du Conseil de sécurité concerne l'Afrique. C'est l'Afrique qui accueille le plus de Casques bleus, c'est l'Afrique qui subit les sanctions, c'est l'Afrique qui est l'objet des résolutions. Mais l'Afrique est la seule à ne pas avoir de siège permanent pour décider de son propre sort. C'est cette anomalie, cette injustice historique que le C-10 veut corriger.

SANS L'AFRIQUE, LE CONSEIL DE SÉCURITÉ RESTERA INCAPABLE DE RÉGLER LES CRISES DU SUD GLOBAL

Le ministre algérien a insisté sur le fait que le monde a profondément changé depuis 1945. Les équilibres de puissance ont été bouleversés, la carte politique internationale a été redessinée, de nouvelles puissances régionales ont émergé, et l'ONU est

passée de 51 à 193 États membres. Seule la composition du Conseil de sécurité est restée figée, comme un vestige de la guerre froide. Cette déconnexion entre la réalité du monde et la structure de son organe le plus puissant est, selon Alger, la cause principale de la paralysie actuelle de l'ONU.

Cette position algérienne n'est pas nouvelle, mais elle prend un relief particulier aujourd'hui. Membre non permanent du Conseil de sécurité pour le mandat 2024-2025, l'Algérie a été en première ligne pour dénoncer le double standard et l'incapacité du Conseil à imposer un cessez-le-feu à Gaza. Cette expérience a renforcé à Alger la conviction que sans l'Afrique, le Conseil restera un club fermé, incapable de comprendre et de régler les crises du Sud global.

Les travaux de cette 14^e réunion se sont achevés par l'adoption d'un texte important : le "Document de Tripoli". Dans ce document, le Comité des Dix a réitéré son attachement indéfectible à la position

africaine commune et a réaffirmé la nécessité impérieuse de mettre fin à l'injustice historique infligée au continent. Le message envoyé depuis Tripoli est clair : l'Afrique ne quémande plus une place, elle l'exige. Elle ne veut plus être l'objet du Conseil de sécurité, elle veut en être l'acteur. Et pour y parvenir, les participants ont insisté sur la nécessité d'intensifier les efforts diplomatiques pour mobiliser davantage de soutien international, notamment auprès des groupes d'Asie, d'Amérique latine et même au sein de certains membres permanents qui commencent à comprendre que sans réforme, c'est toute la légitimité de l'ONU qui s'effondrera.

En portant cette voix avec constance et fermeté, l'Algérie, fidèle à sa doctrine de soutien aux causes justes et au multilatéralisme, confirme son rôle de pilier de l'action africaine commune et de défenseur d'un ordre mondial plus juste, plus équitable et plus représentatif.

Hamza B.

2^{ÈME} JOUR DE SA VISITE DE TRAVAIL ET D'INSPECTION EN 3^{ÈME} RÉGION MILITAIRE

Le Général d'Armée Saïd Chanegriha inaugure le nouveau siège d'une unité de la 3^e RM



Le ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, Chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, le Général d'Armée Saïd Chanegriha, a présidé, hier, la cérémonie d'inauguration du nouveau siège d'une unité de la 3^{ème} Région militaire, indique un communiqué du ministère de la Défense nationale.

"Lors du 2^{ème} jour de sa visite de travail et d'inspection en 3^{ème} Région militaire, Monsieur le Général d'Armée Saïd Chanegriha, ministre Délégué auprès du ministre de la Défense nationale, Chef d'état-major de l'Armée nationale populaire a présidé, aujourd'hui 11 octobre 2026, la cérémonie d'inauguration du nouveau siège d'une unité de la 3^{ème} Région militaire", précise la même source.

A l'entame, et après la cérémonie d'accueil, le Général d'Armée Saïd Chanegriha a suivi un exposé détaillé sur ce projet, présenté par les responsables de cette réalisation, avant de vis-

iter sur le terrain les nouvelles infrastructures, à même de "contribuer à la mise à disposition des conditions professionnelles et de vie adéquates aux personnels de cette unité, leur permettant d'accomplir parfaitement les missions qui leur sont assignées", ajoute le communiqué.

A cette occasion, le Général d'Armée Saïd Chanegriha a rencontré les cadres, auxquels il a donné un ensemble d'orientations et d'instructions relatives, notamment, à "la nécessité de préserver cette infrastructure et de redoubler d'effort lors de l'application du programme de préparation au combat et de maintenir la disponibilité opérationnelle au plus haut niveau".

A l'issue, le Général d'Armée Saïd Chanegriha, a signé le livre d'or de l'unité, conclut le communiqué.

R. N.

OUARGLA

Mise en échec d'une tentative de contrebande de 57.500 capsules de psychotropes

Les éléments du Service régional de lutte contre le crime organisé (SRLCO) d'Ouargla ont mis en échec, au cours de la semaine écoulée, une tentative de contrebande de 57.500 capsules de psychotropes, et procédé à l'arrestation du suspect, a indiqué un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

"**D**ans une opération exécutée la semaine écoulée, les éléments du SRLCO d'Ouargla ont mis en échec une tentative de contrebande d'une cargaison de 57.500 capsules de type +Prégabaline+, et procédé à l'ar-



restation du suspect impliqué dans cette affaire et à la saisie d'un véhicule utilitaire", selon la même source. Menée sous la supervision du parquet territorialement compétent, "cette opéra-

tion fait suite à des investigations menées par les enquêteurs du Service régional, ayant permis de déjouer une tentative de transport et d'acheminement d'une cargaison de psychotropes depuis une wilaya du Sud vers les wilayas de l'Ouest du pays", précise le communiqué. "Le parcours du véhicule, où était soigneusement dissimulée la quantité de psychotropes, a été retracé, ce qui a permis de l'intercepter et d'arrêter son conducteur sur le territoire de la wilaya de Laghouat, en coordination avec les éléments de la Police judiciaire de la Sûreté de wilaya de Laghouat et de la brigade de lutte contre la contrebande relevant des Douanes de Laghouat", ajoute la même source. "Le mis en cause a été présenté devant le procureur de la République près le tribunal de Laghouat", conclut le communiqué.

INCENDIES À JIJEL :

Signature d'une convention OPGI-BNH

Une convention a été signée, au siège de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) de Jijel entre 8 directions de cet office et la Banque nationale de l'habitat (BNH) à l'effet de financer la reconstruction des logements endommagés par les incendies d'août dernier dans la wilaya de Jijel.

Le directeur général du logement au ministère du Logement, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du territoire, Mohamed Mordjani, a déclaré à l'APS, en

marge de la cérémonie de signature de la convention entre les directeurs généraux des OPGI et le représentant de la BNH, que cette opération "s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, relatives à la prise en charge des sinistrés des incendies et leur indemnisation".

Il a ajouté que toutes les familles dont les logements ont été classés dans la catégorie rouge, au nombre de 627, bénéficieront, en vertu de cette convention, de la prise en

charge par les OPGI de l'opération de reconstruction, soit en tant que promoteurs, soit en désignant des entreprises de construction.

M. Mordjani a souligné que les ressources financières nécessaires ont été mobilisées pour prendre en charge toutes les opérations d'indemnisation, que ce soit pour les logements classés dans la catégorie verte ou orange par le biais d'une réhabilitation ou, pour les habitations classées dans la catégorie rouge qui nécessitent une reconstruction.

SALON INTERNATIONAL INDUSTRIA 2026 À SÉTIF:

84 conventions de partenariat conclues entre opérateurs économiques

La 2ème édition du Salon international de l'industrie (Industria 2026), clôturé au palais des expositions de Sétif, a été marqué par la signature de 84 conventions de partenariat et de coopération entre opérateurs économiques, selon les organisateurs. Le commissaire du salon, Naoufel Cherfi, a précisé que cette manifestation économique "a constitué un espace propice à la communication entre les différents acteurs du secteur industriel, en même qu'une précieuse opportunité d'échange d'expériences et de savoir-faire, en plus de la mise en avant des capacités de production des entreprises industrielles participantes." Il a également souligné que cette 2ème édition a enregistré une forte affluence de visiteurs, quelque 20.000 entre opérateurs économiques, étudiants et professionnels, ainsi qu'une forte participation des exposants. De leur côté, de nombreux exposants ont relevé l'importance de ce type de manifestations économiques qui offrent aux entreprises industrielles l'opportunité de présenter leurs produits et services et de mettre en avant leurs capacités de production, contribuant ainsi à renforcer la compétitivité et à

ouvrir de nouvelles opportunités d'investissement et de coopération entre les différents acteurs économiques. Ils ont également appelé à "élargir la participation internationale des entreprises économiques lors des prochaines éditions", afin d'ouvrir de nouvelles perspectives de partenariat et de coopération dans le domaine industriel et de renforcer l'échange d'expertises et d'ex-

périences. Pour rappel, 55 exposants représentant des entreprises du secteur public et privé, d'Algérie et de Chine, ont participé à ce salon de 4 jours durant lequel ils ont présenté une importante gamme de produits industriels dans les domaines de la mécanique, du plastique, de l'emballage, de l'énergie et du textile, en plus de différents services financiers et d'assurance.

Il a également indiqué qu'une aide financière de 400.000 dinars sera versée à chacune des familles touchées afin de leur permettre de louer un logement en attendant la reconstruction de leur habitation, avant d'insister sur la nécessité de veiller à ce que les nouvelles constructions soient adaptées aux spécificités de la région.

FORMATION PROFESSIONNELLE À SIDI BEL ABBÈS:

De nouveaux partenariats économiques signés

La formation et l'enseignement professionnels de Sidi Bel Abbès signe des accords avec des entreprises et organismes locaux pour renforcer l'insertion des jeunes. En effet, le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya de Sidi Bel Abbès a conclu des accords de partenariat et de coopération avec un certain nombre d'entreprises économiques, ainsi que d'organismes administratifs et sportifs, dans le but de renforcer la formation pratique et de relier le système de formation aux besoins du marché du travail local, selon ce qui a été appris auprès de la direction du secteur. Ces accords, signés dans le cadre de la session d'octobre en cours, englobent l'Entreprise nationale de production de matériels agricoles (PMAT), la société de production de matériel de moisson « Samba Algérie », la société « Maâchou » pour l'électricité, le gaz et les énergies renouvelables, ainsi que la société de fabrication de robinetterie, d'accessoires et de plomberie sanitaire. Ces accords incluent également des secteurs administratifs et locaux, notamment la Direction de la jeunesse et des sports (DJS), le complexe sportif du « 24 Février » et la commune de Sidi Ali Boussidi. sur le sujet justement, le directeur de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya, Adel Khelifi, a souligné que la conclusion de ces accords s'inscrit dans le cadre de la «nouvelle approche du secteur visant à s'ouvrir directement sur l'environnement économique et social, et à faire du partenariat de terrain un mécanisme permanent pour adapter les offres de formation aux exigences réelles des entreprises employeuses». Khelifi a expliqué que la session de formation actuelle se concentre sur la fourniture d'un environnement de stage pratique permettant aux jeunes d'acquérir des compétences techniques modernes au sein des unités de production, tout en indiquant que le principal défi réside dans l'élévation des indicateurs d'insertion professionnelle et la transformation de la formation d'un parcours théorique en un véritable levier qui dote le tissu d'investissement de la wilaya de compétences prêtes et qualifiées.

LA FÊTE DE LA FIGUE SÈCHE DE BENI MAOUCHE À BÉJAÏA : Un rendez-vous "important" pour promouvoir la filière figuicole

La Fête de la figue sèche de Beni Maouche, qui célèbre cette année son 30e anniversaire, constitue un rendez-vous annuel important contribuant à la promotion de la filière figuicole et au renforcement de la présence de ce produit sur le marché national, ont estimé les participants à la 22e édition de cette manifestation, organisée du 8 au 10 octobre courant.

Rencontrés en marge de cette nouvelle édition, clôturée samedi, des agriculteurs venus de différentes wilayas ont souligné que cette manifestation est un rendez-vous annuel "important" qui a contribué, au fil des années, à promouvoir ce produit emblématique de la région, qui bénéficie d'un label de qualité depuis 2016.

Pour sa part, Khaled Loudjani, membre de l'Association des figuiculteurs de Beni Maouche, organisatrice de l'événement, a indiqué à l'APS, que l'un des objectifs de cette fête est de promouvoir la figue sèche et de renforcer sa commercialisation.

Il a ajouté que l'association œuvre à assurer la présence de ce produit labellisé sur les étals à travers le territoire national, afin de le rendre accessible aux consommateurs algériens.

Les agriculteurs doivent également comprendre la démarche de labellisation, qui implique le respect d'un cahier des charges définissant un itinéraire technique de la filière figuicole hérité des anciennes générations, a-t-il souligné.

Pour sa part, Belkacem Bousseyouf, producteur de figues à Beni Ouartilane, dans la wilaya de Sétif, a indiqué que cette fête a contribué à faire connaître ce produit et à lui assurer une meilleure visibilité sur le marché.

Cette manifestation constitue également un rendez-vous annuel permettant aux professionnels de la filière figuicole de se rencontrer, a-t-il ajouté.

La fête réunit des dizaines de producteurs issus de plusieurs wilayas du pays, a souligné Sila Chérif, un figuiculteur de Beni Maouche, estimant que cette manifestation constitue une occasion d'échanger des expériences et des informations sur la filière figuicole.

Cette édition a réuni près de 220 exposants issus d'une trentaine de wilayas du pays, au niveau du marché hebdomadaire du chef-lieu de la commune de Beni Maouche, a-t-on appris des organisateurs.

Par ailleurs, 23 figuiculteurs de la région ont obtenu cette année le logo portant l'indication géographique (IG) de "Beni Maouche", délivré par l'Institut technique de l'arboriculture fruitière et de la vigne (ITAFV) de Sidi Aich, a indiqué la même source.

La filière figuicole de la wilaya s'étend sur une superficie globale de 7.770 hectares et assure une production annuelle moyenne de 148.000 quintaux, selon la direction des services agricoles (DSA).

AFFAIRES DE LA DROGUE ET DES MIGRANTS À CEUTA:

Refus des autorités marocaines de coopérer avec la Cour espagnole

La justice espagnole a pointé le refus des autorités marocaines de coopérer avec elle dans l'affaire des tunnels utilisés pour introduire de la drogue en Espagne et celle de l'entrée de milliers de migrants illégaux dans l'enclave de Ceuta, en juillet dernier.



Les autorités marocaines « n'ont pas collaboré avec la Cour nationale espagnole depuis plus d'un an et demi dans l'enquête sur les deux tunnels creusés dans le but d'introduction de drogue en Espagne, découverts à la frontière avec Ceuta », assure le journal Vozpopuli dès les premières lignes de l'article mis en ligne samedi.

« C'est en février 2025 que la juge Maria Tardon, qui dirige aussi désormais la procédure sur l'invasion (des migrants marocains de Ceuta) survenue en juillet dernier, a demandé des informations au Maroc sur la première des galeries souterraines découvertes à la frontière du Tarajal (une région de Ceuta frontalière du Maroc). Elle l'a fait par une commission rogatoire restée sans réponse de la part des autorités du pays voisin, qui n'en ont pas non

plus accusé réception, selon des sources de la Cour nationale », souligne l'auteur de l'article.

« Le Maroc n'a pas davantage collaboré à l'enquête sur le second tunnel du Tarajal. Le juge Antonio Pina, qui instruit l'affaire depuis le mois de mai dernier, n'a pas formellement demandé d'informations sur le passage souterrain aux autorités marocaines. Le magistrat avait connaissance de l'absence de soutien dans la procédure menée par sa collègue Maria Tardon », poursuit le texte.

« Le silence du (Maroc) dans les deux affaires est particulièrement préoccupant, notent les sources consultées, car de sa collaboration dépend la possibilité de connaître des détails essentiels sur la partie du tunnel située sur son territoire, à laquelle les autorités espagnoles n'ont pas accès », rap-

pelle le média. Les sources de Vozpopuli estiment que ce manque de collaboration pourrait aussi avoir un impact négatif sur l'enquête liée à l'entrée de milliers de migrants à Ceuta, en juillet dernier.

LE JUGE MET LE MAROC EN CAUSE

Le journal cite les propos de la juge chargée des deux affaires, Maria Tardon et qui illustrent la mauvaise volonté des autorités marocaines. Elle estime, notamment en ce qui concerne l'affaire des migrants, que celle-ci n'était pas le fruit du hasard. Elle a dit percevoir un « processus dans lequel la finalité migratoire n'opère que comme couverture formelle servant à encourager, impulser et diriger un flux massif de personnes vers la frontière de

Ceuta ».

De fait, « la magistrate a demandé l'identification des agents marocains repérés sur les plages adjacentes à la frontière du Tarajal dans la matinée du 30 juillet, qui menaient des actions de coordination opérationnelle sur le terrain », précise le journal.

La juge Tardon met déjà le Maroc en cause en soulignant que l'entrée de milliers de migrants illégaux à Ceuta est le résultat d'une « gestion clairement et incontestablement favorable au processus depuis le territoire du Royaume du Maroc ». Elle évoque, à ce propos, « l'attitude des agents des forces de sécurité marocaines lorsque les migrants en situation irrégulière prenaient d'assaut la plage bordant la frontière du Tarajal ».

SAHARA OCCIDENTAL:

L'aveu et la mise au point de Staffan de Mistura

Staffan de Mistura a reconnu devant le Conseil de sécurité des Nations Unies, l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations pour le règlement de la question du Sahara occidental.

L'aveu de Staffan de Mistura révèle les profondes divergences politiques qui continuent d'entraver la recherche d'une solution juste et durable à la question du Sahara occidental, qui demeure une question de décolonisation liée au droit d'un peuple à l'autodétermination.

Dans son briefing, jeudi devant le Conseil de sécurité des Nations Unies, Staffan de Mistura a précisé que les trois rounds de négociations tenus au cours des premiers mois de l'année à Washington et à Madrid, malgré les progrès réalisés, n'ont pas permis de surmonter les divergences de fond entre les parties, soulignant que « les négociations se sont heurtées à un mur difficile à franchir sans une action du Conseil de sécurité ».

Cette conclusion revêt une importance particulière, dans la mesure où elle confirme que « les efforts diplomatiques n'ont abouti à aucun accord » et que « l'avenir du Sahara occidental reste tributaire du règlement du fond du conflit, notamment le libre exercice par le peuple sahraoui de son droit à l'autodé-

termination, loin de toute solution imposée d'avance ».

La reconnaissance par l'Envoyé onusien de la persistance des divergences confirme également que l'avenir du territoire ne saurait être tranché par la simple présentation d'un document ou par la mobilisation d'un soutien diplomatique en faveur d'une formule politique donnée.

Parmi les principaux points soulevés dans son briefing, l'Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations Unies pour le Sahara occidental a confirmé que « l'autonomie », quelle que soit la formule proposée, « ne peut en aucun cas être simplement imposée au peuple du Sahara occidental ». Cette position place la volonté du peuple sahraoui au cœur de tout règlement éventuel et ne considère pas la proposition marocaine comme une issue déjà tranchée que le Front Polisario devrait accepter au préalable.

LE FRONT POLISARIO DEMEURE ATTACHÉ AU DROIT DU PEUPLE SAHRAOUI À L'AUTODÉTERMINATION

Le Front Polisario, en tant que représentant légitime du peuple sahraoui dans le processus de règlement onusien, demeure attaché au

droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. Dès lors, toute participation aux discussions sur les propositions avancées ne saurait être interprétée comme une renonciation préalable à ce droit ni comme une reconnaissance de la prétendue souveraineté du Maroc sur le territoire. Par ailleurs, l'appel à la flexibilité lancé par l'Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations Unies, dans son briefing, ne s'adresse pas uniquement au Front Polisario, mais concerne également le Maroc, ce qui confirme que la responsabilité de la sortie de l'impasse n'incombe pas à une seule partie.

Si le briefing de Staffan de Mistura révèle la persistance des divergences concernant la nature du règlement politique de la question du Sahara occidental, il n'annonce, toutefois, aucun accord et ne considère pas la proposition marocaine comme un règlement définitif approuvé.

Le point le plus important de ce briefing est qu'aucune formule d'« autonomie » ne peut être imposée au peuple sahraoui et que parvenir à un accord exige des négociations supplémentaires, des garanties internationales et l'exercice effectif du droit à l'autodétermination.

RELATION COMMERCIALE EN TUNISIE :

Ce que risque l'entreprise qui lâche brutalement un partenaire

Aucune loi tunisienne ne fixe de préavis universel, et pourtant la rupture brutale d'un partenaire reste l'un des contentieux les plus coûteux pour un dirigeant. Entre bonne foi contractuelle, abus de dépendance économique et calcul du gain manqué, le terrain est plus protecteur qu'il n'y paraît, à condition de savoir le mobiliser.

UN DROIT DE ROMPRE, MAIS SOUS CONTRÔLE

La Tunisie n'a pas de loi unique sur la distribution : les juges s'appuient sur le Code de commerce et le Code des obligations et des contrats (COC), et aucun préavis légal n'est fixé pour résilier ou ne pas reconduire un contrat de distribution. Le COC offre pourtant trois points d'appui à la partie évincée. L'article 242 fait du contrat la loi des parties, révocable seulement par consentement mutuel ou dans les cas prévus par la loi. L'article 243 impose l'exécution de bonne foi, avec les suites que l'usage et l'équité attachent à l'obligation. L'article 103 engage la responsabilité de celui qui exerce son droit au prix d'un dommage notable qu'il pouvait éviter sans inconvénient grave. En pratique, un juge peut accorder des dommages et intérêts lorsque la rupture est de mauvaise foi ou abusive, notamment sans préavis dans une relation ancienne. Un préavis de 30 à 90 jours est généralement attendu, davantage si le distributeur a réalisé des investissements substantiels.

L'ABUS DE DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'article 5 de la loi n° 36 de 2015 vise l'exploitation abusive de la dépendance d'un client ou d'un fournisseur privé de solution alternative. Il cite expressément la rupture de relations commerciales sans motif valable, ou au seul motif que le partenaire refuse des conditions commerciales abusives. Toute clause relative à ces pratiques est nulle de plein droit. Le risque financier est réel. Les amendes du Conseil de la concurrence peuvent atteindre 10 % du chiffre d'affaires réalisé en Tunisie. L'institution reste active : trois décisions rendues le 31 décembre 2025 ont infligé 4,2 millions de dinars d'amendes au titre de l'article 5, dont 1,2 million dans la pharmacie et 2,5 millions dans les smartphones. Deux réserves s'imposent. Le ministère du Commerce rappelle que l'abus n'est sanctionné que s'il entrave la concurrence, avec un lien de causalité exigé entre la dépendance et la pratique. Surtout, les recours devant le Tribunal administratif durent en moyenne de cinq à dix ans, alors que la loi prévoyait un an. Cette voie sert donc de levier de pression, rarement de raccourci vers l'indemnisation.

1ER OCTOBRE : JOURNÉE NATIONALE DE LA VULGARISATION AGRICOLE
MOBILISER LA VULGARISATION POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE :

Les systèmes de vulgarisation agricole à la croisée des chemins

Alors et en relation avec les évolutions récentes, il est à noter que dans l'organigramme l'administration centrale du ministère de l'Agriculture notamment pour sa direction de la formation, de la recherche et de la vulgarisation, la sous-direction en charge a été remplacée par la sous-direction de l'innovation est aussitôt, la vulgarisation est renvoyée aux calendes grecques.



toriels

4. Nécessité de réorganiser le système de vulgarisation.

A la lumière de tout cela, il revient à dire que les missions et la place de la vulgarisation, et sa refonte dans une optique de satisfaction des besoins des bénéficiaires des offres et des services de vulgarisation et la réorientation de ses structures qui s'avèrent prendre une tendance d'inadaptation, dans la mesure où l'organisation qui prévalait les années antérieures, est devenue obsolète, en raison d'une succession rapide des différentes réformes politiques, économiques et institutionnelles qui ont touché également le secteur de l'agriculture.

Ceci nous fait clairement comprendre que si, au moment d'avoir décidé de chacune de ces réformes pour le secteur de l'agriculture, on aurait, corrélativement, réclamé une politique de vulgarisation qui puisse adapter ses mécanismes de fonctionnement, par rapport aux changements et mutations survenus, celle-ci n'aurait pas accusé, aujourd'hui, autant de retard et tant d'obstacles, aussi complexes les uns que les autres. Encore qu'il était et serait nécessaire d'œuvrer à lier parfaitement les institutions de formation, de recherche-développement-profession pour éviter les cloisonnements.

Les services de vulgarisa-

tion de demain se fiant à l'ère des changements ne pourront ressembler probablement à ceux d'hier et d'aujourd'hui. Le pluralisme sera presque certainement prédominant et plus prononcé vers des formes organisationnelles, des méthodes et des structures institutionnelles. La recherche d'opportunités pour accroître leur efficacité doit donc être orientée dans deux domaines particuliers. Le premier est de mieux appliquer les enseignements des dernières années en réalisant les réformes structurelles requises portant sur des systèmes de vulgarisation pilotés par la demande et répondant aux besoins du marché; le second est édicté par la nécessité de fournir les informations utiles et à temps à l'ensemble des acteurs engagés dans le processus de développement et de production agricoles. Cela laisse entendre le besoin d'utiliser les connaissances existantes, mais également d'étudier les possibilités de changer les formes de vulgarisation pour répondre exactement aux besoins éprouvés par le terrain.

Aujourd'hui, il existe actuellement un besoin énorme de mobiliser les services de vulgarisation agricole en faveur de la sécurité alimentaire et atteindre une grande variété d'objectifs de développement agricole et rural. Des efforts sont indispensables pour améliorer l'accès aux nouvelles technologies,

aux innovations et aux connaissances et de s'assurer que les exploitants agricoles soient en mesure de travailler dans un environnement favorable pour leur permettre de comprendre les nouveaux défis et de les soutenir pour une gestion plus efficace des ressources naturelles. Il s'agit également de les aider à exploiter de façon optimale les ressources disponibles en vue de satisfaire les exigences alimentaires qui se répercutent sur la sécurité alimentaire du pays.

La tendance actuelle est qu'on devient, à l'échelle mondiale, de plus en plus conscient qu'un nombre important de réformes requises dans les domaines du développement agricole et rural et de la sécurité alimentaire ne seront efficaces que si des institutions de vulgarisation, d'appui conseil et d'assistance solides et efficaces soient en mesure de fournir la base de soutien nécessaire pour que les populations agricoles voire rurales aient accès aux marchés, aux savoirs, aux informations et aux technologies et influencent les politiques qui affectent positivement leur vie.

Cependant, en raison de la nature complexe des fonctions, des tâches et des rôles de la vulgarisation dans le cadre des systèmes agroalimentaires et de gestion des ressources naturelles, une perspective plus intégrée et requise pour lui accorder un rôle de facilitation

et de voir comment elle s'associe avec les nouveaux investissements dans le domaine de la recherche et dans d'autres services ruraux, avec les nouveaux types de programmation participative dans laquelle, les exploitants agricoles sont les plus concernés.

Il faut par ailleurs, souligner que, la réforme de la vulgarisation a été longtemps entravée par des idées désuètes qui considéraient la vulgarisation comme une voie passive du transfert des technologies allant de la recherche aux agriculteurs. La faiblesse des liens avec la recherche a fait en sorte que, même s'il était souhaitable, le rôle du transfert de technologies à sens unique n'est pas viable. Il a fallu alors s'appuyer sur les méthodes participatives impliquant feed back entre services d'appui et les populations concernées.

La nécessité de la vulgarisation dans le développement agricole n'est plus à démontrer, bien que disons le sans précaution oratoire, que cette la notion de vulgarisation, tout le monde la pratique et tout le monde la critique, dans la mesure où on arrive peu à mesurer son impact. Cependant la mise place d'un système de vulgarisation opérationnel doit répondre aux aspirations et attentes des différents catégories du monde agricole et rural.

Suite en page 9

Suite de la page 8

5. Une nouvelle vision de la vulgarisation s'impose :

A l'heure actuelle, une nouvelle vision de la vulgarisation se dessine. Elle s'impose pour tenir compte des évolutions et orientations de la politique agricole et rurale et de l'évolution des acteurs oeuvrant dans le domaine et les domaines connexes. Elle doit être construite sur une analyse des succès et des échecs du passé et celui en cours et d'avenir pour l'entrevoir en un système d'appui-conseil. Ainsi, nombre de principes sont admis pour guider aujourd'hui, le mode de conduite de la vulgarisation par considérer que :

a) La vulgarisation est aujourd'hui plus « facilitation » que transfert de technologies

La vulgarisation est trop souvent considérée comme un moyen de diffusion du progrès technique et de transfert technologique. Cette définition étant très étroite est très insatisfaisante. La diffusion des connaissances ne se fait pas à sens unique, du milieu scientifique vers les producteurs. Il existe des savoirs locaux qu'il faut recenser, analyser, valoriser, faire circuler et diffuser. Dans cette logique, la vulgarisation agricole consiste à faciliter les interactions et à développer les synergies au sein d'un système global d'information auquel participent la recherche agricole, l'enseignement agricole et un vaste ensemble d'acteurs porteurs d'informations qui servent le progrès.

En améliorant les capacités des initiatives individuelle et collective des producteurs, la facilitation permettra à court terme, une meilleure adéquation des solutions techniques aux contraintes de l'exploitant agricole, et à long terme, structurer les innovations introduites. Dans un tel contexte, la vulgarisation devra faciliter les échanges directs entre producteurs comme méthode de diagnostic des problèmes, de valorisation des savoirs existants, la mise en commun des expériences. Les relations entre producteurs et prestataires de services (y compris les services publics de vulgarisation), permettent d'accompagner dans le temps les projets des producteurs et mettre à leur disposition des capacités d'analyses, des méthodes et des adresses de fournisseurs de service et enfin les conseiller, sans prescription. Ceci implique que les vulgarisateurs soient des «acteurs» et non de «simples agents d'orientation technique. Encore que même si des compétences techniques demeurent indispensables, les compétences des vulgarisateurs doivent être plus larges. Ceux-ci doivent maîtriser les méthodes participatives et penser en termes de développement économique et humain. Dans un tel contexte, la facilitation implique des ressources



humaines de haut niveau, en termes de savoir-faire comme de savoir être. Ces savoirs peuvent s'acquérir par la formation initiale ou continue des agents de terrain et par le renforcement de leurs capacités.

b). Les producteurs sont la clientèle et les partenaires de la vulgarisation

L'efficacité des actions de vulgarisation augmente quand les producteurs sont impliqués directement dans leur définition, leur gestion ou leur mise en œuvre. Lorsque les agriculteurs financent ou achètent un service de formation, les résultats sont sensiblement améliorés par rapport à une situation où les agriculteurs assistent à une formation entièrement financée et conçue par d'autres.

Ces conditions sont réunies quand les organisations agricoles se dotent de leurs propres services techniques, lorsque des relations de prestations contractuelles sont établies entre des groupes de producteurs et des centres de services privés (gestion, économie) ou publics (recherche, formation, vulgarisation) et enfin, quand les producteurs ont la possibilité d'orienter les financements sur la recherche de solution à leurs problèmes.

c). La demande du marché induit une nouvelle relation entre les agriculteurs et les fournisseurs de biens et de services.

Le développement de l'agriculture implique notamment un passage progressif d'une agriculture de subsistance à basse productivité vers des productions spécialisées basées sur des avantages comparatifs et l'échange de surplus sur le marché. Dans l'évolution de l'économie de subsistance vers la production commerciale, le consommateur, plutôt que le producteur, est le vrai décideur. La démarche commerciale des fournisseurs d'intrants ou des

acheteurs de produits implique une bonne connaissance de la demande et la formulation de solutions adaptées. En l'absence des intrants ou des débouchés, les recommandations d'un dispositif de vulgarisation sont lettres mortes.

Des liens plus actifs entre les agriculteurs et les opérateurs privés sont essentiels et les relais avec les circuits de commercialisation ne doivent pas être ignorés. Des conseils techniques et commerciaux indépendants et impartiaux sont nécessaires aux producteurs et aux exploitants pour qu'ils répondent à la demande du marché. L'action de vulgarisation qui apporte ces conseils et facilite une relation équilibrée entre le producteur et l'opérateur privé, contribue à sécuriser le producteur..

d).La pluralité des intervenants et décentralisation des actions suggèrent coordination et concertation entre les acteurs de développement.

Des structures de vulgarisation nationales, uniformes ne sont guère satisfaisantes. Une même approche, une même organisation ne peut s'appliquer partout. La diversité des milieux sociaux, des contextes économiques et des conditions agro-écologiques, la multiplicité des spéculations induisent une hétérogénéité des exploitations. Les conditions de l'activité agricole se modifient rapidement en réponse au marché ou aux aléas climatiques.

Une vulgarisation efficiente doit pouvoir s'adapter aux changements et provoquer le changement. La réactivité de ses dispositifs aux multiples situations (opportunités ou crises) implique une grande souplesse. Elle est facilitée par la proximité des instances d'orientation, d'accompagnement et de décision. Les monopoles présentent des limites de l'intervention de la vulgarisation. Les producteurs

doivent avoir la possibilité de choisir entre plusieurs variables, selon leurs méthodes, la qualité des services et de leurs coûts. Il est de la responsabilité du secteur et des acteurs de définir ensemble leurs stratégies pour améliorer la qualité des interventions pour soutenir la politique nationale de vulgarisations négociée entre les véritables parties prenantes et prendre en compte la viabilité financière des programmes à long terme, prévoir des stratégies de retrait des soutiens extérieurs dans toute intervention et permettre le financement des initiatives des producteurs, s'assurer que les actions de vulgarisation soient accompagnées d'un soutien à la formation, à la recherche agronomique et aux organisations de producteurs et instaurer une coordination active avec les diverses institutions concernées.

e). Le soutien à la politique de vulgarisation négociée entre les véritables parties prenantes.

Dans ce contexte, Il convient raisonner en termes de politique nationale et non en termes de structures nationales de vulgarisation. Une politique est un cadre incitatif, indicatif, flexible, de mise en synergie pour les différents acteurs et opérateurs. En effet, les pouvoirs réglementaires et les moyens financiers dont dispose l'État lui permettent d'orienter les activités des opérateurs privés et professionnels en établissant les priorités sectorielles, géographiques ou thématiques, les compétences requises par les conseillers agricoles, les conditions de qualification des prestataires privés et les mécanismes de concertation. Autrement dit, la définition d'une politique nationale de vulgarisation ne peut être du seul ressort des administrations.

L'ensemble des acteurs concernés doivent y être associés.

Parmi ces acteurs, les producteurs et les professionnels de l'agriculture jouent un rôle central. A ce stade, il convient de faciliter la représentation des diverses catégories dans les instances de discussion des politiques agricoles, de gestion et d'orientation des structures publiques ou parapubliques de vulgarisation, de formation et de recherche qui doivent œuvrer en synergie; mais avec un ses opérationnel et cohérent. .

D'une manière générale, les stratégies de développement agricole et rural, ne peuvent donner leur mesure que si les exploitants agricoles sont organisés en vue de s'intégrer dans les programmes et projets inscrits dans les stratégies agricoles et rurales. Pour que ces stratégies soient couronnées de succès, elles doivent se doter de leur instrument principal «la vulgarisation » qui vise fondamentalement à dynamiser le monde rural, en permettant la diffusion du progrès et le développement à tous les niveaux. C'est dire enfin, qu'il est important aujourd'hui, de redonner au système de vulgarisation et sa tendance vers l'appui-conseil, la place qu'il faut..

Mohamed KHIATI,
Docteur et Expert Agronome.
Khiam61@yahoo.fr
Bibliographie :

l'FAO (2007).- Moderniser les systèmes nationaux de vulgarisation agricole : Guide pratique à l'intention des décideurs politiques des pays en développement.
CHAULET Claudine.-(1990).
Propos de sociologie sur la vulgarisation agricole. (In séminaire sur la vulgarisation agricole.- Alger, 1990.
Cet article s'inspire également de la tendance mondiale de refonte des systèmes de vulgarisation. Etude élaborée par la FAO dont l'Algérie à travers le Ministère de l'agriculture y a contribué.

LA NOUVELLE REPUBLIQUE

KADDOUR NAÏMI

Ecrire le théâtre, interroger la mémoire

Il est des livres qui se présentent comme des témoignages et qui, à mesure qu'on les parcourt, révèlent une ambition plus vaste. Théâtre : Beauté, Vérité, Bonté, de Kaddour Naïmi, appartient à cette catégorie.

L'ouvrage revient sur une trajectoire artistique commencée dans les années 1960, mais son véritable intérêt réside peut-être ailleurs : dans ce qu'il permet de questionner sur la création théâtrale algérienne, sur ses chemins oubliés et sur la manière dont une culture construit sa propre mémoire.

Né en novembre 1945, Naïmi appartient à une génération singulière. Il a connu les dernières années de l'Algérie coloniale et vécu l'Indépendance à l'âge de seize ans. Son parcours artistique s'inscrit ainsi dans les premières décennies d'un pays qui devait simultanément se reconstruire, instituer de nouvelles structures et inventer les formes culturelles susceptibles d'exprimer une société en transformation. Le théâtre se trouvait au cœur de cette recherche.

UNE GÉNÉRATION DEVANT LA SCÈNE

Au lendemain de l'Indépendance, le théâtre algérien ne partait évidemment pas de rien. Il héritait de pratiques militantes, populaires et professionnelles, mais aussi d'une expérience de la scène profondément liée aux bouleversements politiques et sociaux. La question était alors de savoir quel théâtre pouvait naître d'une société nouvellement indépendante. Devait-il prolonger les formes existantes ? Se mettre au service d'une pédagogie sociale ? Rechercher une identité nationale ? Ou, au contraire, expérimenter librement de nouveaux langages ? Ces interrogations ont produit une histoire théâtrale plus complexe que ne le laisse parfois apparaître le récit rétrospectif. C'est dans cette complexité que prend place l'itinéraire de Kaddour Naïmi. Son parcours n'obéit pas à une ligne institutionnelle parfaitement rectiligne. Il traverse le théâtre, l'écriture, le cinéma et différentes expériences de création. Cette mobilité n'est pas seulement une caractéristique biographique. Elle révèle une conception de l'artiste comme chercheur, peu disposé à considérer une forme donnée comme définitive.

LE THÉÂTRE DE LA MER : L'EXPÉRIENCE PLUTÔT QUE L'INSTITUTION



L'évocation du Théâtre de la Mer constitue l'un des points qui donnent au livre une portée particulière. Il ne faut pas seulement considérer cette expérience à travers les spectacles qu'elle a produits. Il faut également l'appréhender comme une tentative de penser autrement l'acte théâtral. Le théâtre peut être institution. Il peut être métier. Il peut être spectacle. Mais il peut aussi être laboratoire. Le Théâtre de la Mer appartient à cette dernière dimension : celle d'une pratique qui cherche son langage en expérimentant les rapports entre l'artiste, la scène, le public et la société. C'est précisément ce type d'expérience qui pose un problème à la mémoire culturelle. Les institutions laissent des archives, les grandes productions laissent des références, les carrières consacrées laissent des filiations. Les expériences plus fragiles, plus expérimentales ou plus indépendantes laissent souvent moins de traces. Elles ne disparaissent pourtant pas nécessairement. Elles deviennent simplement plus difficiles à retrouver.

L'ARTISTE FACE AUX CATÉGORIES

Le parcours de Naïmi présente à cet égard une autre caractéristique : sa difficulté à entrer durablement dans une catégorie. L'histoire littéraire et artistique aime les classifications. Elle distingue les générations, les écoles, les mouvements, les périodes. Ces catégories sont utiles pour comprendre. Mais elles peuvent également produire des zones d'ombre. L'artiste qui se situe à la frontière de plusieurs domaines échappe plus facilement aux récits constitués. Naïmi est précisément de ceux qui déplacent les frontières. Son expérience théâtrale ne peut être séparée de sa réflexion sur l'art, pas plus que son travail cinématographique ne peut être entièrement

isolé de sa conception de la scène. Cette continuité constitue l'un des intérêts majeurs de son parcours.

BEAUTÉ, VÉRITÉ, BONTÉ

Le titre du livre donne la clé d'une partie de cette démarche : Beauté, Vérité, Bonté. Trois notions qui semblent appartenir à un vocabulaire ancien et qui, précisément pour cette raison, prennent aujourd'hui une tonalité presque provocatrice. La beauté n'est pas ici seulement une question de forme. La vérité n'est pas uniquement celle du récit. La bonté ne renvoie pas à une morale simpliste. Ces trois termes peuvent être compris comme les trois exigences d'un même rapport à l'art : rechercher une forme qui ne soit pas vide, une parole qui ne soit pas mensongère et une création qui conserve une dimension humaine. Le théâtre apparaît alors comme une pratique de connaissance. On y joue des personnages, mais on y interroge aussi l'être humain. On y construit des situations fictives, mais pour mieux regarder la réalité. On y invente un monde provisoire afin de pouvoir revenir autrement au monde réel. Cette conception donne au livre une portée qui dépasse le simple récit de carrière.

ÉCRIRE CONTRE L'EFFACEMENT

Il faut également considérer le livre comme un acte de mémoire. Toute mémoire est une sélection. Elle conserve certaines choses et en abandonne d'autres. La mémoire culturelle n'échappe pas à cette règle. Ce qui est abondamment publié, étudié, représenté et enseigné acquiert progressivement une apparence de centralité. À l'inverse, ce qui est moins transmis finit par paraître secondaire, même lorsque son importance historique mériterait une autre attention. L'oubli culturel n'a

donc pas toujours besoin d'un geste volontaire. Il peut résulter de l'absence. Absence de réédition. Absence d'archives accessibles. Absence de recherche. Absence de transmission. C'est ici que l'ouvrage de Naïmi acquiert une dimension particulière. Écrire sur son parcours, c'est faire revenir dans le champ de la discussion une expérience qui aurait pu demeurer enfermée dans la mémoire de ceux qui l'ont vécue. Le livre devient ainsi une archive. Mais une archive vivante : une archive qui demande à être discutée.

UNE AUTRE HISTOIRE DU THÉÂTRE ALGÉRIEN ?

La question n'est donc pas de savoir s'il faudrait remplacer une histoire du théâtre algérien par une autre. Il serait plus fécond de chercher à l'élargir. Les grandes figures consacrées appartiennent légitimement au patrimoine théâtral national. Mais elles ne peuvent à elles seules épuiser la diversité des expériences qui ont façonné la scène algérienne. L'histoire d'un théâtre est aussi celle de ses marges, de ses tentatives inabouties, de ses expérimentations et de ses créateurs dont la postérité n'a pas toujours été à la hauteur du travail accompli. Le Théâtre de la Mer invite précisément à cette relecture. Non comme un monument qu'il faudrait artificiellement ériger, mais comme une expérience à replacer dans le mouvement général de la création algérienne. De ce point de vue, Naïmi ne demande pas seulement que l'on parle de lui. Son parcours nous oblige à poser une question plus importante : qu'avons-nous oublié de notre propre histoire culturelle ?

LA SOLITUDE DE L'ARTISTE INDÉPENDANT

Il existe enfin, dans le parcours de Naïmi, une dimension plus intime : celle de l'artiste qui

poursuit son chemin sans bénéficier nécessairement de la reconnaissance institutionnelle correspondant à son expérience. Cette situation n'est pas propre à l'Algérie. L'histoire des arts est remplie de créateurs reconnus tardivement, de trajectoires restées longtemps périphériques et d'œuvres redécouvertes après leur disparition.

Mais elle prend une signification particulière dans un pays dont la mémoire culturelle contemporaine reste encore largement à écrire. La question de la marginalité ne doit donc pas être abordée seulement sous l'angle de l'injustice personnelle. Elle peut être envisagée comme un révélateur. Que dit la marginalisation d'un artiste sur les mécanismes de consécration d'une époque ? Que révèle-t-elle des rapports entre création et institution ? Et surtout, que perd une culture lorsqu'elle ne conserve qu'une partie de sa propre diversité ?

LE LIVRE COMME RECOMMENCEMENT

Avec Théâtre : Beauté, Vérité, Bonté, Kaddour Naïmi ne ferme donc pas un chapitre. Il en rouvre un. Son livre appartient à ces œuvres rétrospectives qui ne regardent le passé que pour mieux interroger le présent. Près de six décennies après les débuts de son parcours artistique, l'auteur revient sur une période où le théâtre algérien cherchait encore ses formes et ses équilibres. Mais son témoignage ne vaut pas seulement pour ce qu'il nous apprend sur une trajectoire individuelle. Il vaut pour les questions qu'il laisse ouvertes.

Le Théâtre de la Mer mérite-t-il une nouvelle étude ? Quelles autres expériences théâtrales de l'après-Indépendance ont disparu de la mémoire collective ? Quels artistes n'ont pas trouvé leur place dans les récits consacrés ? Et comment transmettre aux nouvelles générations une histoire qui ne soit ni officielle ni contre-officielle, mais simplement plus complète ?

Ce sont peut-être là les véritables enjeux du livre. Car lorsqu'un artiste revient sur son passé, il ne fait pas nécessairement œuvre de nostalgie.

Il peut aussi rendre possible une redécouverte. Et lorsque cette redécouverte concerne non seulement un homme, mais une expérience collective, le livre cesse d'être un simple témoignage autobiographique. Il devient une invitation à relire. À retrouver, derrière les noms consacrés, les chemins moins visibles.

À comprendre que la mémoire d'une culture ne se construit pas uniquement avec ce qu'elle a choisi de retenir, mais également avec ce qu'elle doit encore apprendre à regarder. C'est dans cet espace, entre mémoire et oubli, que se situe aujourd'hui la portée singulière de Kaddour Naïmi et de son Théâtre : Beauté, Vérité, Bonté.

PALESTINE OCCUPÉE

La guerre des olives, l'arme silencieuse de l'occupation pour affamer et déraciner les Palestiniens

Chaque année au mois d'octobre, la Cisjordanie devrait vivre au rythme d'une fête. La saison de la récolte des olives, le mawsem al-zaytoun, est bien plus qu'une activité agricole.

C'est un rituel ancestral, un pilier de l'identité, de l'économie et de la survie du peuple palestinien. Mais depuis plusieurs années, et avec une violence inouïe en cette année 2026, cette saison s'est transformée en champ de bataille. Derrière les attaques de colons se cache une stratégie froide, systématique et assumée de l'occupation sioniste : empêcher les Palestiniens de récolter, les affamer, pour les obliger à abandonner leurs terres.

Ce qui se passe aujourd'hui entre Qusra et Jalud, au sud de Naplouse, n'est pas un fait divers. C'est une politique d'État.

Dimanche, des colons sionistes ont attaqué des agriculteurs palestiniens qui récoltaient leurs olives dans la zone comprise entre les localités de Qusra et de Jalud. Selon des sources locales citées par l'agence Wafa, le groupe de colons a non seulement agressé physiquement les paysans, mais a volé le matériel destiné à la récolte, les échelles, les bâches et les peignes. Sans outils, pas de récolte. Sans récolte, pas de revenu pour l'année.

Cette agression n'est pas isolée. Elle s'inscrit dans une campagne d'intensification brutale qui coïncide exactement avec le début de la saison des olives. Les modes opératoires sont toujours les mêmes : agressions physiques, entraves à l'accès aux terres agricoles, vol de la récolte et du matériel, et surtout, dégradation et arrachage des oliviers centenaires. Couper un olivier qui a mis cent ans à pousser, c'est



couper la vie d'une famille.

Le 9 octobre dernier, la Commission de résistance au mur et à la colonisation avait recensé en une seule journée 19 attaques perpétrées par des colons en Cisjordanie. À Qusra seulement, plus de 50 oliviers ont été arrachés. Le gouvernorat de Naplouse, épicerie de cette violence, a enregistré à lui seul 900 attaques de colons au cours du premier semestre 2026. Durant cette même période, 6 015 arbres ont été coupés ou dégradés dans ce seul gouvernorat, sur un total de 45 195 arbres touchés en Cisjordanie, dont 26 395 oliviers. Ces chiffres ne sont pas des statistiques, ce sont des milliers de familles privées de leur gagne-pain.

LA ZONE C, L'ARME ADMINISTRATIVE POUR VOLER LA TERRE

La violence des colons ne serait rien sans la protection et la complicité active de l'armée d'occupation. L'autre visage de cette manipulation est administratif et militaire.

Dimanche toujours, dans le

village de Yitma, au sud de Naplouse, cinq Palestiniennes, dont une femme âgée, ont été victimes d'intoxication au gaz lacrymogène. Leur crime ? Récolter des olives sur leur propre terre. Selon des sources médicales, les services de secours de Qabalan ont dû intervenir après que les forces israéliennes ont tiré des grenades lacrymogènes directement sur les femmes dans la partie nord du village. Ensuite, les soldats les ont contraintes à quitter les lieux, au motif que leurs terres se trouvent en zone C.

La zone C, qui représente plus de 60% de la Cisjordanie, est placée sous contrôle civil et sécuritaire total de l'occupation sioniste selon les accords d'Oslo, censés être temporaires. Dans les faits, l'occupation en a fait l'outil juridique parfait pour l'annexion rampante. Un Palestinien ne peut y construire, y planter ou y récolter sans un permis de l'occupation sioniste quasiment impossible à obtenir. Ainsi, l'armée sioniste déclare les terres agricoles palestiniennes "zone militaire

fermée" ou "réserve naturelle" pendant la récolte, et laisse le champ libre aux colons.

Le même scénario s'est reproduit dimanche matin dans les villages d'al-Mughayyir et d'Aïn Yabrud, à l'est de Ramallah. Des colons, sous la protection directe des forces israéliennes, ont attaqué les agriculteurs, volé leurs olives et leur matériel agricole. Samedi, ce sont 18 agressions qui ont été documentées dans neuf gouvernorats différents, de Ramallah à Hébron, de Jérusalem à Tulkarem. Le bilan est toujours le même : des cueilleurs contraints de quitter leurs terres, des violences physiques, du gaz poivre pulvérisé au visage, des habitants retenus, des véhicules et des récoltes volés, des murs démolis.

AFFAMER POUR DÉPLACER : UNE STRATÉGIE COLONIALE HISTORIQUE

Pourquoi tant d'acharnement sur un arbre ? Parce que l'olivier est le dernier rempart contre

le déracinement. Pour des dizaines de milliers de familles palestiniennes, l'huile d'olive représente jusqu'à 25% du revenu annuel. C'est l'épargne, c'est ce qui permet de payer les études des enfants, les frais médicaux. En empêchant la récolte, l'occupation ne mène pas seulement une guerre économique, elle mène une guerre de la faim. L'objectif est de rendre la vie impossible, rendre la terre non rentable, pour que le paysan, épuisé, endetté et menacé physiquement, finisse par partir de lui-même. C'est ce que les juristes internationaux appellent un transfert forcé, un crime de guerre. Cette stratégie de harcèlement agricole s'accompagne d'une politique globale d'étouffement. Le même jour, à Qalandiya au nord de Jérusalem occupée, les autorités israéliennes ont remis à la famille al-Razem un avis d'évacuation de son immeuble résidentiel, au profit d'un projet d'installation de traitement des déchets. À Jérusalem, des dizaines de colons pénètrent quotidiennement dans l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa, sous protection policière, pour y imposer des rituels et modifier le statu quo historique et juridique. À Gaza, au même moment, un enfant de sept ans, Jihad al-Ghandour, succombait à ses blessures après avoir été touché par des tirs israéliens à Jabalia, portant le bilan de l'agression depuis octobre 2023 à plus de 74 377 morts. Tout est lié. L'attaque contre un olivier à Qusra, l'expulsion d'une famille à Qalandiya, l'incursion à Al-Aqsa et le tir sur un enfant à Gaza participent de la même logique : la négation de la présence palestinienne sur sa terre. Les colons ne sont pas des électrons libres. Ils sont l'avant-garde de l'État colonial. Armés, financés, protégés par l'armée et par un système judiciaire qui assure leur quasi-impunité totale, ils exécutent le sale travail. L'armée intervient ensuite non pas pour les arrêter, mais pour sécuriser leur fuite et pour achever le travail en déclarant la zone fermée aux Palestiniens. Face à cela, les paysans de Qusra, de Jalud et de Yitma continuent de revenir chaque matin à leurs champs. Chaque olive récoltée est un acte de résistance. Chaque arbre replanté est une déclaration d'appartenance. Car l'occupant peut voler le matériel, brûler les branches et tirer des gaz lacrymogènes sur des femmes âgées, il ne peut pas déraciner un peuple qui a ses racines aussi profondément ancrées dans sa terre que ses oliviers millénaires.

PRIX NOBEL DE LA PAIX

L'UA souligne le rôle de la justice internationale

Le président de la Commission de l'Union africaine (UA), Mahmoud Ali Youssouf, a salué l'attribution du Prix Nobel de la paix 2026 à la juriste sud-africaine, Navi Pillay, estimant que son parcours illustre le rôle essentiel de la justice internationale et du respect du droit dans la consolidation d'une paix durable.

Dans un communiqué publié samedi soir, le président de la Commission de l'UA a mis en avant l'engagement de Navi Pillay en faveur des droits humains et de la lutte contre l'impunité, notamment à travers son action contre l'apartheid en

Afrique du Sud et ses fonctions au Tribunal pénal international pour le Rwanda, à la Cour pénale internationale (CPI) et aux Nations unies.

À l'heure où le droit international et les institutions multilatérales sont confrontés à des défis croissants, le président de la Commission de l'UA, a souligné que "cette distinction rappelle avec force que la paix durable doit reposer sur la justice, la responsabilité et le respect de l'État de droit".

Le président de la Commission de l'UA a également souligné la portée de cette

reconnaissance pour les femmes et les jeunes filles africaines, considérant le parcours de Navi Pillay comme une source de fierté pour le continent et une inspiration pour les générations futures.

Il a réaffirmé, à cette occasion, l'engagement de l'organisation panafricaine en faveur du droit international, du renforcement de la coopération multilatérale et de son initiative visant à "faire taire les armes" sur le continent, en vue de promouvoir une Afrique pacifique, sûre et prospère, conformément aux aspirations de l'Agenda 2063.

LES LÉGUMINEUSES

Votre allié santé pour rayonner

Aujourd'hui, on consomme cinq fois moins de légumineuses qu'il y a un siècle. Pourtant, ces légumes secs sont excellents pour la santé.



Les légumineuses permettent de diminuer le risque de diabète, d'hypertension et de mauvais cholestérol. Il faudrait en consommer au moins deux fois par semaine. Leur culture ne nécessite que très peu d'eau.

Des légumineuses pour éloigner le diabète et l'hypertension

Des chercheurs américains et chinois ont synthétisé une trentaine d'études ayant pour sujet les légumineuses. Résultat : en consommer régulièrement est une excellente habitude pour la santé. En effet, une

consommation régulière de légumes secs permettrait de réduire le risque de diabète de type 2, en agissant notamment sur la glycémie et l'absorption des sucres par l'organisme. Elle réduit également le risque de mauvais cholestérol, d'hypertension ou d'être en surpoids en agissant directement sur le sentiment de satiété. Les personnes concernées par les études avaient indiqué consommer au moins deux fois par semaine à tous les jours ces légumineuses. Celles-ci étaient utilisées pour remplacer la viande, en raison de leur richesse en protéines.

Les légumineuses pouvaient également être servies en complément d'une pièce de viande. Dans tous les cas, des effets positifs sur la santé avaient été observés.

Légumineuses : excellentes pour l'environnement

« Comme elles fixent l'azote de l'air, les légumineuses ne nécessitent pas d'apport d'engrais azotés de synthèse. En rotation avec d'autres cultures, les légumineuses permettent aussi de restituer plus d'azote aux cultures suivantes que les espèces non fixatrices » indique

l'Institut national de la recherche agronomique. De plus, les légumineuses n'ont besoin que de très peu d'eau pour se développer. Elles sont ainsi résistantes aux sécheresses. Leur culture émet ainsi cinq à dix fois moins de gaz à effet de serre. En effet « la culture des légumineuses permet aussi d'allonger les rotations de culture, ce qui contribue à réduire l'utilisation des pesticides et facilite la gestion des mauvaises herbes » conclut l'INRAE.

Consommez-vous assez de vitamine B12 ? Cette vitamine essentielle pour la santé

La vitamine B12 est un nutriment vital pour notre organisme, particulièrement pour la production de globules rouges, le bon fonctionnement du système nerveux, et la synthèse de l'ADN. Une carence en vitamine B12 peut entraîner de graves problèmes de santé, mais elle passe souvent inaperçue.

Alors, consommez-vous suffisamment de cette vitamine essentielle

Pourquoi la vitamine B12 est-elle si importante ?

La vitamine B12 joue plusieurs rôles clés dans le corps :

Le top 5 des aliments les plus riches en vitamines B12 !

Production des globules rouges : elle est essentielle pour la formation des globules rouges, qui transportent l'oxygène dans le corps. Une carence peut mener à l'anémie.

Fonctionnement du système nerveux : la B12 participe à la formation de la myéline, une substance qui protège les nerfs. Un manque peut causer des troubles neurologiques. Synthèse de l'ADN : la B12 est nécessaire à la réplication de l'ADN, indispensable à la division cellulaire et au renouvellement des tissus. Qui est à risque de carence en vitamine B12 ?

Certaines personnes sont plus à risque de manquer de vitamine B12 :

Les personnes âgées : avec l'âge, l'absorption de la B12 devient moins efficace en raison de la diminution de la sécrétion d'acide gastrique. Les végétaliens et végétariens stricts : la vitamine B12 est principalement présente dans les produits d'origine animale. Les personnes souffrant de troubles digestifs : des conditions comme la maladie cœliaque, la maladie de Crohn, ou la gastrite peuvent interférer avec l'absorption de la B12. Les patients ayant subi une chirurgie bariatrique : cette intervention, qui modifie le système digestif, peut aussi réduire la capacité à absorber la B12.

Quels sont les signes d'une carence en vitamine B12 ?

Une carence en B12 peut se manifester par :

Fatigue et faiblesse : l'anémie due à une carence en B12 entraîne une réduction de l'apport d'oxygène dans le corps, provoquant une fatigue chronique. Pâleur et jaunisse : une réduction de la production de globules rouges peut entraîner une pâleur, tandis que la dégradation excessive de ces cellules peut causer la jaunisse. Engourdissement et picotements : la B12 est cruciale pour la santé des nerfs. Sa carence peut provoquer des sensations d'engourdissement ou de picotements dans les mains et les pieds. Problèmes de mémoire et confusion : un manque de B12 peut également affecter les fonctions cérébrales, entraînant des problèmes de mémoire et des troubles cognitifs.

Comment garantir un apport suffisant en vitamine B12 ?

Viandes et poissons

Produits laitiers et œufs : le lait, le fromage, et les œufs contiennent aussi de la B12. Aliments enrichis : pour les végétaliens, de nombreux produits comme les céréales pour petit-déjeuner, les laits végétaux et certaines levures nutritionnelles sont enrichis en B12. La vitamine B12 est essentielle pour votre santé générale, et une carence peut avoir des conséquences sérieuses. Assurez-vous de consommer suffisamment de vitamine B12 pour préserver votre énergie, votre santé mentale, et votre bien-être général.

LES APPAREILS AUDITIFS ET LE VIEILLISSEMENT

Ce que vous devez savoir

Le vieillissement affecte de nombreux aspects de notre santé, et l'audition n'y échappe pas. Vous avez peut-être remarqué que vous devez demander aux gens de répéter plus souvent ou que vous montez le volume de la télévision de plus en plus fort. Rassurez-vous, c'est normal, et les appareils auditifs sont là pour vous aider à améliorer votre audition et à retrouver une meilleure qualité de vie.

Pourquoi perdons-nous l'audition en vieillissant ?

La perte auditive liée au vieillissement, également connue sous le nom de presbycusis, est un phénomène naturel qui touche un grand nombre de personnes à partir d'un certain âge. Mais pourquoi cette diminution de l'audition se produit-elle ? La réponse réside dans les changements physiologiques qui affectent notre système auditif au fil des ans. À partir de 65 ans, une personne sur trois présente une baisse d'audition, et cette proportion augmente à une personne sur deux après 75 ans.

La presbycusis est principalement causée par la dégradation progressive des cellules ciliées de l'oreille interne, indispensables pour transmettre les informations sonores au cerveau. Ces cellules ne peuvent pas se régénérer, ce qui rend le processus de perte auditive irréversible.

En plus du vieillissement naturel, d'autres facteurs comme la génétique, l'exposition prolongée au bruit, les maladies chroniques telles que le diabète et certains médicaments ototoxiques peuvent accélérer cette détérioration auditive.

Si vous êtes déjà appareillé, il se peut qu'en vieillissant vous ayez besoin de chan-

ger vos appareils auditifs en raison d'une nouvelle baisse auditive.

Quels sont les avantages des appareils auditifs pour les personnes âgées ?

Avec l'âge, nos besoins en matière d'audition évoluent, et les appareils auditifs modernes sont conçus pour répondre à ces besoins de manière efficace.

D'abord, les appareils auditifs actuels sont conçus pour être à la fois discrets et confortables. Que vous choisissiez un modèle contour d'oreille, intra-auriculaire ou micro, ils s'adaptent parfaitement à la forme de votre oreille pour assurer un port quotidien sans gêne. Vous pouvez ainsi les porter en toute confiance, sans craindre le regard des autres.

De plus, la technologie des appareils auditifs a fait des progrès remarquables. Les modèles rechargeables éliminent le besoin de manipuler de petites piles, ce qui est particulièrement pratique pour les personnes rencontrant des difficultés de dextérité. Certains modèles intègrent la technologie Bluetooth qui permet de synchroniser les appareils avec des smartphones et autres dispositifs électroniques, ce qui améliore considérablement votre expérience auditive.

L'utilisation d'appareils auditifs peut aussi significativement améliorer votre qualité de vie. En restaurant une audition claire et précise, ils permettent de maintenir une communication fluide avec votre entourage et aident à réduire l'isolement social souvent lié à la perte auditive. Une meilleure audition contribue également à votre sécurité personnelle, en facilitant la perception des alertes et des sons environnants.

Enfin, en portant des appareils auditifs, vous stimulez continuellement vos voies auditives, ce qui peut ralentir la progression de la perte auditive. Cette stimulation aide à maintenir vos capacités de compréhension et de mémoire auditive. Des études montrent que l'utilisation d'appareils auditifs peut même réduire les risques de déclin cognitif chez les personnes âgées.

Quand se faire appareiller ?

Pour savoir s'il est temps de consulter un professionnel de l'audition, il est important de reconnaître les signes précurseurs de la perte auditive. Voici quelques indicateurs :

Vous avez de plus en plus de difficulté à suivre les conversations, surtout dans des environnements bruyants.

Vous demandez souvent à vos interlocuteurs de répéter ce qu'ils disent.

Vous avez l'impression que les autres marmonnent.

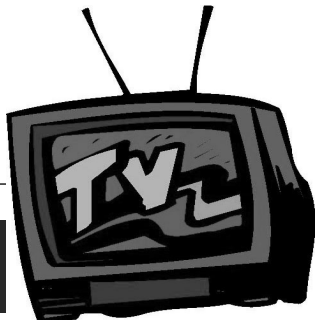
Vous augmentez régulièrement le volume de la télévision ou de la radio.

Vous avez des difficultés à entendre au téléphone.

Vous avez du mal à comprendre les conversations en groupe.

Un audioprothésiste est le professionnel le mieux placé pour évaluer votre audition et vous conseiller sur le type d'appareil auditif qui vous conviendrait le mieux. Lors de la consultation, il réalisera un bilan auditif complet et discutera de vos besoins spécifiques.

Après l'appareillage, des visites régulières chez l'audioprothésiste sont nécessaires pour ajuster les paramètres de vos appareils auditifs et s'assurer qu'ils fonctionnent de manière optimale.



Selection du jour

TF1

20h10

Cat's Eyes

Avec Camille Lou, Claire Romain, Constance Labbé, Arnaud Binard, Tom Leeb, MB14, Elodie Fontan, Léon Plazol, Juliette Plumecocq-Mech, Simon Ehrlicher, Loryn Nounay, Tamara Marthe, Nicolas Delys, Thierry Masquelier, Alexandre Vu

Tam, Alexia et Sylia retrouvent la trace de leur père au Mont-Saint-Michel. Elles tentent de l'aider à récupérer un mystérieux tableau qui permettrait de découvrir qui est la tête pensante du réseau de trafiquants qu'elle cherchent à faire tomber. Mais rien ne se passe comme prévu et elle se retrouvent à affronter un tueur redoutable qui cherche à les capturer.



5
20h05

Le monde de Jamy

Présenté par : Jamy Gourmaud

Routes fissurées par la sécheresse, ponts fragilisés par les crues, éboulements sur les routes de montagne ... Le réchauffement climatique met à rude épreuve notre réseau routier, multipliant les risques d'accident. De la Normandie aux Alpes, du Cantal à l'Ardèche, Jamy prend le volant pour rencontrer ceux qui sécurisent nos routes. De nouveaux



moyens sont mis en oeuvre pour remédier aux effets des canicules et des sécheresses, mais à quel prix ? Et surtout, sont-ils efficaces ? Que valent les filets de protection sur nos routes de montagne ? Comment éviter en France une catastrophe comme celle du pont de Gênes ? Jamy va assister à d'impressionnants tests grandeur nature sur nos dispositifs de protection.

2
france

20h10

Un soupçon



Avec Odile Vuillemin, Joyce Bibring, Malik Elakhal El Milliani, Yann Sundberg, Paul Le Bourdon, Vincent Jouan, Laurent Gamelon, Maïra Schmitt, Roméo Mariani, Frédéric Bianconi, Franck Adrien, Guillaume Denaiffe, Floriane Jourdan, Roby Schinasi, François-Dominique Blin

Lorsqu'un homme est retrouvé mort, derrière le volant de sa voiture incendiée et stationnée en pleine campagne provençale, la jeune capitaine de gendarmerie Mathilde Delboscq comprend qu'il s'agit d'un homicide : l'homme a été drogué et exécuté. La victime, Pascal Dubreuil, est un entrepreneur de la région, père de deux enfants, qui mène une vie a priori sans histoire avec sa femme Isabelle, qui tient une boutique de fleurs.

3
france

20h10

James Bond contre Docteur No

Avec Sean Connery, Ursula Andress, Joseph Wiseman, Jack Lord, Bernard Lee, Anthony Margheriti Dawson, Zena Marshall, John Kitzmiller, Eunice Gayson, Lois Maxwell, Peter Burton

James Bond, agent des services spéciaux britanniques, est envoyé en mission à la Jamaïque où le correspondant anglais et sa secrétaire ont été exécutés par une mystérieuse organisation. Dès son arrivée, Bond échappe de peu à un attentat. Il fait la connaissance de son homologue américain, Leiter, agent du FBI, qui enquête sur les activités du docteur No, un asiatique propriétaire d'une petite île des environs, Crab Key, sur laquelle il est interdit d'aborder.



6

20h10

L'amour est dans le pré

Présenté par : Karine Le Marchand

«L'amour est dans le pré» revient pour une 21e saison plus touchante que jamais. Cette année encore, Karine Le Marchand ouvre les portes des exploitations agricoles où battent des coeurs en quête d'âme soeur et, derrière les tracteurs et les étables, se cachent des hommes et des femmes aux parcours extraordinaires, dont les rêves et les espoirs résonnent en chacun de nous. Si certains ont connu l'amour puis la solitude, d'autres attendent encore ce premier grand frisson et tous partagent cette même quête universelle : trouver quelqu'un avec qui partager leur vie et leur passion. Préparez-vous à rire, à pleurer, à vous émuvoir, car cette 21e saison promet déjà son lot de moments inoubliable



9
20h25

Gran Turismo

Avec David Harbour, Archie Madekwe, Orlando Bloom, Darren Barnet, Geri Horner, Djimon Hounsou, Emelia Hartford, Josha Stradowski, Selin Cuhadaroglu, Maeve Courtier-Lilley, Daniel Puig, Jamie Kenna, Richard Cambridge

À Cardiff, Jann Mardenborough, un passionné du jeu vidéo «Gran Turismo», désespère son père Steve, ouvrier à l'usine et ancien joueur de football. À Tokyo, Danny Moore, qui travaille pour le constructeur Nissan, propose une idée révolutionnaire : choisir quelques champions de jeux vidéo de simulateurs de conduite et leur faire conduire des voitures de course. Les cadres du constructeur automobile acceptent, à la condition que ces courses soient encadrées par un professionnel.

LE MAGHREB
Le Quotidien de l'Économie

Edité par la SARL
Maghreb Presse
Édition
au capital
De 5.200.000 DA
Compte bancaire :
00100625030030024926
BNA agence Kouba

Directeur de la Publication
Salah Lakoues

Direction de la Rédaction
Administration
BP 545,
Maison de la presse Safir Abdelkader
Kouba - Alger
Tél Adm : 023 70 94 94
Tél Réd : 023 70 94 61
Fax Pub : 023 70 94 58
Fax Réd : 023 70 94 09

Site internet :
www.lemaghreb.dz
e-mail :
maghrebjournal@yahoo.fr

Impression
SIA Alger
EPE - SPA Imprimerie "Centre"
Siège social : Zone Industrielle
El-Alia Bab-Ezzouar - Alger
Diffusion
Centre : MPE
Est : MPE

« Pour votre Publicité s'adresser à :
l'Entreprise Nationale de
communication, d'Édition et de
Publicité »
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur -
Alger.
Téléphone : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77
E-mail : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

*Les manuscrits,
photographies ou tout
autre document et
illustrations adressés ou
remis à la rédaction ne
seront pas rendus et ne
peuvent faire l'objet
d'aucune réclamation.*

SOUDAN

Les manipulations douteuses des Émirats Arabes Unis, un agenda diabolique pour diviser un pays et piller ses richesses

Le sang coule encore au Soudan, et derrière les bombes qui s'abattent sur les civils, se dessine un plan beaucoup plus vaste, beaucoup plus sombre. Une femme et ses trois enfants ont été tués samedi à Kadugli, capitale du Kordofan du Sud, dans des bombardements d'artillerie aveugles contre des zones résidentielles. Le Réseau des médecins soudanais accuse le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (SPLM-N) d'Abdelaziz al-Hilu, allié direct des Forces de soutien rapide (FSR). Une famille entière anéantie. Un nouveau crime de guerre qui s'ajoute à une liste interminable depuis avril 2023. Mais ce drame n'est pas un simple "dommage collatéral". Il est le symptôme d'une guerre par procuration, alimentée, financée et orchestrée depuis l'extérieur, dont l'architecte principal n'est autre qu'Abou Dhabi. Depuis le début du conflit qui a fait des dizaines de milliers de morts et 13 millions de déplacés selon l'ONU, les preuves s'accumulent sur le rôle central des Émirats Arabes Unis dans le soutien militaire, financier et logistique aux FSR de Mohamed Hamdan Daglo, dit Hemedti. Un soutien des Émirats, que de nombreux rapports d'experts de l'ONU, d'enquêtes internationales et de témoignages sur le terrain confirment.

POURQUOI LES ÉMIRATS S'ACHARNERAIENT-ILS SUR LE SOUDAN ?

La réponse est simple : diviser pour mieux régner, et piller. Le Soudan est un scandale géologique. C'est le troisième pro-



ducteur d'or d'Afrique, avec des réserves estimées à plus de 1 550 tonnes. Il possède d'immenses terres agricoles, parmi les plus fertiles du continent, des réserves de pétrole, d'uranium, et un accès stratégique à la mer Rouge. Pour les Émirats, qui ont bâti leur modèle sur le contrôle des routes commerciales et des matières premières, mettre la main sur le Soudan est un objectif stratégique vital. La méthode est bien rodée et a déjà été utilisée au Yémen et en Libye : soutenir une milice paramilitaire brutale, les FSR, pour affaiblir l'État central, l'armée nationale soudanaise, et provoquer une partition de facto du pays. Le Kordofan, le

Darfour, des régions riches en or et en ressources, seraient ainsi livrés à des groupes armés contrôlables depuis Abou Dhabi. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre l'alliance scellée le 22 février 2025 à Nairobi entre les FSR, le SPLM-N d'al-Hilu et d'autres groupes. Une chartre politique pour un "gouvernement parallèle". En réalité, c'est la feuille de route de la balkanisation du Soudan. Un gouvernement à Khartoum, un autre au Darfour et au Kordofan, tous faibles, tous dépendants de leur parrain extérieur pour survivre. Cette stratégie s'inscrit dans un plan sioniste plus large de remodelage de la région. Il n'est un secret pour personne

que les Émirats, depuis les accords d'Abraham, sont devenus le cheval de Troie dans le plan sioniste en Afrique et au Moyen-Orient. Destabiliser le Soudan, un pays historiquement soutien de la cause palestinienne, l'empêcher de devenir une puissance agricole et industrielle stable, et s'assurer le contrôle de ses ports sur la mer Rouge face au Yémen, sert directement cet agenda diabolique. Les civils soudanais sont sacrifiés sur l'autel de cette ambition hégémonique. Les bombardements de Kadugli en sont l'illustration la plus cruelle. Quand le SPLM-N tire à l'aveugle sur des quartiers résidentiels avec des armes fournies par les FSR, elles-mêmes approvisionnées via des ponts aériens financés par Abou Dhabi, qui est le véritable responsable ? Le droit international humanitaire est clair : cibler des civils est un crime de guerre. Le Réseau des médecins soudanais a raison d'appeler l'ONU à documenter ces violations pour que leurs auteurs rendent des comptes. Mais il faudra aussi remonter la chaîne de commandement jusqu'aux commanditaires. Aujourd'hui, l'armée soudanaise se bat non seulement contre une milice, mais contre un projet de démantèlement d'un État souverain. Le peuple soudanais, qui a déjà payé le prix fort, a compris le jeu. Il sait que derrière les promesses de "stabilité" et d'"aide humanitaire" d'Abou Dhabi se cache une volonté de prédation. Le Soudan ne sera pas divisé. Ses richesses n'appartiennent qu'à ses enfants, pas à ceux qui les bombardent par procuration. **R. I.**

Post scriptum

Par : B. Khemis

Les méthodes de maintien de l'ordre en France sont sous le feu de critiques d'une sévérité inédite après une série de blessures graves infligées à des lycéens qui ne demandaient qu'une chose : de meilleures conditions d'apprentissage et davantage de moyens pour l'école publique. Ce qui devait être un mouvement social de la jeunesse est en train de virer au scandale d'État, révélant au grand jour une dérive autoritaire et un deux poids deux mesures insupportable dans le discours officiel français sur les droits de l'Homme. Comment la France, qui ne rate jamais une occasion de donner des leçons de démocratie à l'Iran, à la Chine ou à l'Algérie, peut-elle justifier que sa police mutile des enfants de 14 ans sur le pavé de ses propres lycées ? Le cas le plus emblématique et le plus choquant est celui de cet adolescent de 14 ans, grièvement blessé au visage par un tir direct de grenade lacrymogène lors d'une mobilisation à Saint-Ouen-l'Aumône. Le bilan médical est effroyable : double fracture de la mâchoire, graves lésions dentaires, visage défiguré. Une enquête judiciaire vise désormais un policier impliqué dans les faits, mais le mal est fait. Un autre mineur a perdu une main à Lens, à la suite de l'explosion d'une grenade. À Dunkerque, une adolescente de 14 ans a porté plainte vendredi, affirmant avoir été heurtée par un

Pratiques policières en France : la répression des lycéens met à nu le discours sur les droits de l'Homme

véhicule de police qui, en reculant au milieu de la foule, a semé la panique. Elle souffre d'une contusion à la hanche. Ces drames ne sont pas des accidents. Selon le ministère de l'Intérieur lui-même, 24 affaires de blessures imputées à l'intervention des forces de l'ordre font l'objet d'examens, dont plusieurs enquêtes de l'Inspection générale de la police nationale. En un peu plus de deux semaines de contestation, plus de 6 800 personnes, dont 86% de mineurs, ont été placées en garde à vue, selon le bilan du ministère de la Justice. Du jamais vu pour un mouvement lycéen. Pour Sébastien Roche, chercheur en sciences policières au CNRS, le constat est accablant : "La France est une anomalie en termes d'usage d'armes et de nombre de victimes. Nous avons quatre blessures irréversibles en l'espace de 12 jours, et ce sont des mineurs. C'est un niveau inconnu dans l'histoire contemporaine de la France". Le chercheur rappelle que la France se distingue en Europe par son utilisation d'armes dites "moins létales" telles que les balles en caoutchouc et les grenades assourdissantes, des armes qui ne sont généralement pas utilisées pour le maintien de l'ordre public dans d'autres pays européens. Face à cette violence, l'émotion dépasse largement les frontières. L'ONU elle-même est sortie de sa réserve.

Lors d'un point de presse vendredi à Genève, la porte-parole du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme, Shabia Mantoo, a appelé à éviter "tout recours disproportionné à la force", soulignant que le droit de réunion pacifique devait être respecté. Dans un communiqué commun, trois organisations de référence, la Ligue des droits de l'Homme, la Fédération internationale pour les droits humains et l'Organisation mondiale contre la torture, ont dénoncé une réponse policière qui porte atteinte aux droits des manifestants et aux principes de l'État de droit, exhortant le gouvernement à traiter systématiquement les enfants comme des titulaires de droits spécifiques nécessitant une protection particulière. C'est ici que le discours français sur les droits de l'Homme s'effondre. La France, par la voix de ses gouvernements successifs, n'hésite jamais à stigmatiser l'usage de la force dans d'autres pays. Elle s'indigne, à juste titre, quand des manifestants sont réprimés ailleurs. Mais quand il s'agit de ses propres enfants, elle recourt à la même violence qu'elle condamne, bafouant toutes les conventions internationales qui garantissent le droit de manifester et la protection des mineurs. Les droits de l'Homme ne sont pas à géométrie variable. Ils sont universels,

consacrés par l'ONU, et ne peuvent pas être invoqués uniquement pour juger les pays que l'on considère comme "en retard". Ce deux poids deux mesures est devenu insupportable aux yeux du monde. L'exemple le plus cinglant vient justement du Sud. L'Algérie, que la France s'est souvent permise de juger, a donné lors du Hirak l'exemple le plus élevé de respect des droits de l'Homme. Pendant des mois, des millions d'Algériens ont manifesté chaque semaine aux côtés de leur armée, sans qu'aucune bavure grave, aucun tir de grenade à hauteur de visage, aucune main arrachée ne soit à déplorer. La force publique algérienne n'était pas une force de répression, mais le garant et la source de sécurité pour des manifestants qui réclamaient pacifiquement la fin de la corruption. Le peuple et son armée sont restés côte à côte. Aujourd'hui en France, c'est l'inverse. Le mouvement lycéen met en lumière des revendications légitimes : le manque d'enseignants, les classes surchargées à 35 élèves, les bâtiments insalubres, les inégalités criantes entre établissements. C'est l'avenir d'une génération qui est en jeu, dans un pays qui s'enfonce dans une grave crise économique et sociale, à quelques mois de l'élection présidentielle. **B. C.**